



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

SURVIVRE À LA VIOLENCE ET RENFORCER LA RÉSILIENCE — ÉTUDE SUR LE RÉSEAU CANADIEN DE REFUGES ET DE MAISONS DE TRANSITION QUI DESSERVENT LES FEMMES ET LEURS ENFANTS AFFECTÉS PAR LA VIOLENCE

Rapport du Comité permanent de la condition féminine

Karen Vecchio, présidente

**MAI 2019
42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**SURVIVRE À LA VIOLENCE ET RENFORCER LA
RÉSILIENCE — ÉTUDE SUR LE RÉSEAU
CANADIEN DE REFUGES ET DE MAISONS DE
TRANSITION QUI DESSERVENT LES FEMMES ET
LEURS ENFANTS AFFECTÉS PAR LA VIOLENCE**

**Rapport du Comité permanent
de la condition féminine**

**La présidente
Karen Vecchio**

MAI 2019

42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

PRÉSIDENTE

Karen Vecchio

VICE-PRÉSIDENTES

Irene Mathysen

Salma Zahid

MEMBRES

Rachel Bendayan

Bob Bratina

Terry Duguid (secrétaire parlementaire – membre sans droit de vote)

Rachael Harder

Emmanuella Lambropoulos

L'hon. K. Kellie Leitch

Eva Nassif

Sonia Sidhu

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Dean Allison

L'hon. Steven Blaney

Kelly Block

Randy Boissonnault

Sylvie Boucher

Pam Damoff

Francis Drouin

Jim Eglinski

Pat Finnigan

Darren Fisher

Gudie Hutchings

Jenny Kwan

L'hon. Mike Lake

Ron Liepert

Sheila Malcolmson

Bryan May

Kelly McCauley

Tracey Ramsey

Churence Rogers

Brigitte Sansoucy

Marc Serré

Martin Shields

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Kenza Gamassi

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Clare Annett, analyste

Dominique Montpetit, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	3
INTRODUCTION	9
SURVOL DU RÉSEAU DES REFUGES ET MAISONS DE TRANSITION POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS AFFECTÉS PAR LA VIOLENCE	13
LE FINANCEMENT DES REFUGES ET DES MAISONS DE TRANSITION POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS AFFECTÉS PAR LA VIOLENCE	19
Les programmes de financement fédéraux pour les refuges et les maisons de transition pour les femmes et les enfants affectés par la violence	21
La Société canadienne d’hypothèques et de logement	21
Services aux Autochtones Canada	23
Emploi et Développement social Canada.....	24
Condition féminine Canada.....	26
LES DIFFICULTÉS QUI ENTRAVENT L’ACCÈS DES FEMMES ET DES ENFANTS AUX SERVICES D’UN REFUGE OU D’UNE MAISON DE TRANSITION	27
Quitter une relation abusive.....	27
Les services d’hébergement.....	29
Disponibilité de lits.....	29
Les critères d’admissibilité aux refuges et aux maisons de transition pour les femmes affectées par la violence.....	31
Les mesures d’aide et services sociaux.....	33
Les obstacles propres à certains groupes de femmes	38
Les femmes autochtones.....	38
Les femmes vivant avec des handicaps	42
Les immigrantes, les réfugiées et les femmes provenant de milieux culturels divers.....	44

Les femmes appartenant à certains groupes d'âge	45
Les habitantes des collectivités rurales ou éloignées.....	46
Les femmes victimes de la traite des personnes	47
Les personnes s'identifiant à certaines identités de genre et orientations sexuelles.....	48
Les femmes ayant des troubles complexes de santé mentale ou de toxicomanie	49
AIDER LES FEMMES À LEUR SORTIE D'UN REFUGE	51
L'accès à des logements de transition	51
L'accès à des logements sécuritaires et abordables.....	53
L'accès à la propriété	56
LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET PAR UN PARTENAIRE INTIME.....	59
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	63
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	69
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	71
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA.....	73
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	83

SOMMAIRE

Au Canada, la violence faite aux femmes est une crise de santé publique. Elle peut avoir des séquelles physiques et psychologiques profondes et durables sur les victimes. Lorsqu'ils fuient la violence, les femmes et les enfants doivent pouvoir se réfugier dans un endroit sécuritaire et recevoir des services de soutien appropriés. Cependant, au Canada, les refuges et les maisons de transition ne fournissent pas assez de lits et de services pour répondre à la demande, et les niveaux de service diffèrent selon les régions du pays.

Entre octobre et décembre 2018, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (le Comité) a tenu des audiences sur le réseau de refuges et de maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence. Ont comparu lors de celles-ci 36 organisations, sept particuliers et cinq ministères et organismes fédéraux. Le Comité a reçu en plus 53 mémoires de particuliers et d'organisations.

Les témoins ont parlé de l'écart entre l'offre et la demande de lits dans les refuges et maisons de transition. Ils ont évoqué la nécessité d'augmenter le financement des refuges et des maisons de transition pour qu'ils puissent répondre à la demande. Toutefois, les témoins ont ajouté que la prévention de la violence faite aux femmes est essentielle pour réduire la demande de services dans les refuges et les maisons de transition.

Le manque de services contraint parfois les femmes et leurs enfants à retourner ou à rester dans des situations de violence. Lorsque vient le temps de quitter un refuge ou une maison de transition, les femmes et les enfants doivent parfois surmonter encore d'autres obstacles vu la difficulté à obtenir un logement de transition, même après une longue attente, et la rareté des logements permanents sécuritaires et abordables.

Les recommandations du rapport visent à guider le gouvernement du Canada dans le choix de mesures qui pourraient améliorer l'accès à des lits et à des services appropriés dans les refuges et les maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence.

Aussi, les recommandations ont pour principaux objectifs :

- de combler l'écart entre l'offre et la demande de places dans les refuges et les maisons de transition au Canada pour les femmes et les enfants victimes de violence;

- de faire en sorte que les femmes et les enfants des milieux urbains, ruraux ou éloignés qui sont victimes de violence, y compris les femmes autochtones, puissent recevoir des services de niveau comparable dans les refuges et les maisons de transition, peu importe l'endroit habité au Canada, et que ces services soient spécialement adaptés à leurs besoins;
- accroître l'accès des femmes à des logements sécuritaires et abordables et aux mesures de soutien dont elles ont besoin.

Le Comité applaudit le travail difficile, mais non moins essentiel, que fait le personnel des refuges et des maisons de transition au Canada. Les recommandations formulées dans le présent rapport devraient donner aux refuges et aux maisons de transition les moyens de mieux répondre aux besoins des femmes et des enfants qui fuient la violence et de les accompagner dans leur guérison.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada augmente l'aide financière pouvant servir à la construction, à l'entretien, à la rénovation et à l'agrandissement des refuges et des maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence afin d'en accroître l'accessibilité et la capacité d'accueil. 21

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada envisage d'ajouter à la Stratégie nationale sur le logement un volet destiné aux Autochtones vivant en milieu urbain qui serait conçu en collaboration avec les peuples et les communautés autochtones. 23

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, examine la possibilité de fournir du financement initial aux organisations avec lesquelles il conclut des contrats pour la construction de logements abordables..... 23

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada envisage de modifier le modèle de financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) et de *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance* pour attribuer un financement pluriannuel aux activités qui donnent de bons résultats plutôt que d'exiger le dépôt d'une demande de financement chaque année..... 26

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, conçoive un cadre national sur les refuges et les maisons de transition pour les femmes et les enfants qui sont touchés par toutes formes de violence fondée sur le sexe et qui se trouvent en situation d'itinérance, dont l'objectif sera d'assurer des niveaux de service comparables aux femmes et aux enfants de tout le pays; et que ce cadre :

- **garantisse aux femmes et aux enfants, en particulier à ceux d'origine autochtone vivant en milieu urbain, rural ou éloigné, l'accès à une gamme complète de mesures permanentes de soutien et de services intersectionnels, culturellement adaptés et axés sur le traumatisme vécu pour aider les victimes à guérir de leur traumatisme;**
- **garantisse aux femmes et aux enfants issus de milieux divers l'accès à des services et à des mesures de soutien qui répondent spécialement à leurs besoins;**
- **s'attaque aux obstacles qui rendent difficile l'obtention d'un lit et de services dans les refuges et les maisons de transition pour les femmes ayant des besoins particuliers, comme celles vivant avec des handicaps ou des troubles de santé mentale ou de toxicomanie; les femmes transgenres et les personnes non binaires; les immigrantes et réfugiées, et les victimes de la traite des personnes;**
- **prévoit des ententes de financement fédérales-provinciales et fédérales-territoriales ayant pour objet l'augmentation et la pérennisation de l'aide financière au fonctionnement des refuges et des maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence. 37**

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que l'information sur la réception des prestations administrées par l'Agence du revenu du Canada, comme l'allocation canadienne pour enfants, soit facilement accessible aux femmes qui se trouvent dans une relation violente, ou qui en ont quitté une, et celles qui habitent dans un refuge. 37

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les peuples et les collectivités autochtones, collabore avec les provinces et les territoires :

- pour élaborer des stratégies de lutte contre la violence fondée sur le genre et pour veiller à ce que la police et les procureurs appliquent des pratiques uniformes en ce qui concerne les survivantes de violence fondée sur le genre;
- pour coordonner un examen national du système judiciaire afin de garantir que les survivantes de la violence contre les femmes et les filles ont un accès égal à la protection et à la justice partout au pays..... 37

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada augmente le financement des refuges qui desservent les femmes et les enfants touchés par la violence dans les réserves, de sorte que les femmes et les filles des Premières Nations vivant dans les réserves aient accès à des services en refuge et à des mesures de soutien comparables à ceux offerts aux victimes de violence à l'extérieur des réserves. 41

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada voit avec les dirigeants et les communautés inuits ce qui pourrait être fait pour garantir un financement adéquat à long terme aux refuges et aux maisons de transition pour les femmes et les enfants inuits touchés par la violence et qu'il envisage dans cette optique d'assouplir les critères d'admissibilité au Programme pour la prévention de la violence familiale. 41

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les gouvernements et collectivités autochtones pour veiller à ce que les femmes et les enfants victimes de violence vivant dans des collectivités dépourvues de refuge aient accès à un logement sécuritaire et à des services et à du soutien adapté sur le plan culturel..... 41

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada facilite la collaboration entre les organismes de femme et les organismes autochtones pour qu'ils élaborent et mettent en place, en partenariat avec des femmes autochtones qui ont survécu à l'itinérance ou à la violence, un programme de formation fondé sur les compétences adapté à la culture et aux besoins des femmes des Premières Nations, des femmes inuites et des femmes métisses. 42

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada encourage la recherche visant à cerner les pratiques exemplaires en ce qui concerne les protocoles ou les questions d'évaluation pour les femmes qui entrent dans des refuges ou des maisons de transition afin de déceler chez elles des traumatismes cérébraux, des lésions cérébrales acquises, le trouble de stress post-traumatique ou tout autre maladie mentale ou handicap résultant de la violence, et offre du financement si nécessaire. 43

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, subventionne le transport des femmes vivant en milieu urbain, rural ou éloigné ou dans des communautés du Nord, y compris les communautés autochtones, qui fuient la violence et qui n'ont pas accès aux services sécuritaires d'un refuge dans leur localité. 47

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada prévoit du financement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement pour la création de mesures d'aide au logement destinées spécialement aux survivantes de la traite des personnes. 48

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, cherche de nouveaux moyens d'accroître l'accès à des logements abordables et à des mesures de transition, qui pourraient prendre la forme de suppléments ou de subventions au loyer facilement adaptables. 56

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada offre de l'aide aux organismes qui œuvrent dans le domaine du logement abordable pour qu'ils soient exploités comme des entreprises sociales et qu'ils arrivent ainsi à atteindre leurs besoins opérationnels..... 56

Recommandation 17

Que le gouvernement Canada, dans le but de continuer d'atténuer la crise du logement abordable, collabore avec les provinces et les territoires pour veiller à l'octroi efficient des fonds prévus pour le logement abordable dans la Stratégie nationale sur le logement. 56

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, poursuive ses efforts en vue de créer un plan d'action national sur la violence fondée sur le sexe, et qu'il envisage d'intégrer à ce plan des mesures favorisant l'accès à des refuges et à des maisons de transition ainsi qu'à des logements sécuritaires et abordables..... 61

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada encourage les provinces et les territoires à envisager d'intégrer au programme de chaque année scolaire un volet prévention de la violence fondée sur le sexe qui sera axé sur la sensibilisation des garçons en particulier et qui traitera également des droits de la personne et des relations interpersonnelles saines. 61

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada travaille avec les organisations communautaires pour donner une suite concrète aux recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes intitulé *Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada* en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation culturellement adaptées, conçues localement et axées sur la collectivité et s'adressant à divers groupes comme les jeunes, les hommes et les garçons ainsi que les habitants des communautés autochtones et du Nord..... 61



INTRODUCTION

Au Canada, la violence faite aux femmes est une crise de santé publique¹. Elle peut avoir de profondes séquelles physiques et physiologiques sur les femmes et les enfants, notamment lorsqu'elle est perpétrée par un partenaire intime. Pour certaines femmes, le processus de guérison peut prendre plusieurs années tant elles ont vécu de choses horribles : « Des femmes ont été jetées en dehors de chez elles au beau milieu de la nuit, en hiver, sans chaussures ni bottes; elles ont été battues et laissées pour mortes; elles ont été poursuivies et étranglées alors qu'elles fuyaient pour obtenir de l'aide². » La violence est en outre un important obstacle à la pleine et égale participation des femmes à la société canadienne ainsi qu'un lourd fardeau financier pour le pays³.

Fuir une relation de violence demande force et courage, car c'est immédiatement après la fuite que les femmes et les enfants courent le plus grand danger⁴. Il doit donc y avoir des options de logement où les femmes et les enfants fuyant la violence peuvent se mettre en sécurité et obtenir des services de soutien. Certaines femmes s'abritent dans des refuges; cependant, il peut être difficile d'y trouver un lit, les refuges étant souvent complets et contraints pour cette raison de refuser l'admission à des femmes et à leurs enfants. Certaines localités n'ont pas de refuge pour accueillir les femmes et les enfants victimes de violence, qui sont alors contraints de parcourir de longues distances pour se mettre à l'abri. Dans les petites villes et les villages, il arrive d'ailleurs que des femmes hésitent à visiter un refuge, car les informations se propagent rapidement dans ces localités. En outre, les refuges et maisons de transition ont du mal à offrir un éventail complet de mesures d'aide et de services aux femmes et aux enfants touchés par la violence en raison de leur financement insuffisant. Le manque d'accès aux services d'un

1 Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (FEWO), *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1630 (Megan Walker, directrice générale, London Abused Women's Centre); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1625 (Diane Beaulieu, directrice générale, Halton Women's Place) et 1635 (Joanne Baker, directrice générale, BC Society of Transition Houses).

2 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1635 (Lyda Fuller, directrice générale, YWCA NWT).

3 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1545 et 1615 (Justine Akman, directrice générale, Politiques et relations extérieures, Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme).

4 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1555 (Jennifer Lepko, directrice générale, YWCA Lethbridge and District); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1550 (Donna Smith, directrice générale, Tearmann Society for Abused Women).



refuge ou d'une maison de transition peut rendre difficile le processus de guérison pour les femmes et les enfants.

Vu les effets dévastateurs de la violence sur les femmes et les enfants et les difficultés que pose l'accès à des mesures d'aide et à des services, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (le Comité) a convenu le 19 juin 2018 de procéder à une étude sur le réseau des refuges et maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence entre partenaires intimes ou par d'autres formes de violence faite aux femmes. Il a adopté la motion suivante :

Que le Comité étudie, pour une durée de huit réunions, le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime, que l'étude comprenne l'examen de l'écart actuel entre le nombre de lits requis et le nombre de lits offerts dans les refuges et les maisons de transition, ainsi que l'examen des programmes fédéraux existants et du financement des refuges et des maisons de transition, qu'elle examine les solutions possibles pour combler l'écart entre les besoins et l'offre, que le Comité fasse rapport de ses conclusions à la Chambre et qu'il demande au gouvernement de répondre à son rapport⁵.

Lors de cette étude, le Comité a recueilli les témoignages de 50 particuliers, dont sept comparaisant à titre personnel; les autres témoins représentaient ensemble 36 organisations. De plus, le Comité s'est renseigné auprès de représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, du ministère de l'Emploi et du Développement social, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme⁶ et de Statistique Canada. L'audition des témoignages s'est échelonnée sur 10 réunions tenues entre le 15 octobre et le 3 décembre 2018. En outre, le Comité a reçu 53 mémoires d'organisations et de particuliers en sus de notes d'allocution et de réponses complémentaires adressées à ses membres. La liste des témoins et la liste des mémoires figurent aux annexes A et B respectivement.

Le présent rapport porte sur trois grands thèmes :

- 1) les sources de financement dont disposent les refuges et maisons de transition;
- 2) les difficultés qui entravent l'accès des femmes et des enfants touchés par la violence à un refuge ou à une maison de transition, c'est-à-dire les

5 Chambre des communes, FEWO, *Procès-verbal*, 1^{re} session, 42^e législature, 19 juin 2018.

6 Condition féminine Canada (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme) est désormais le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres.

facteurs qui empêchent les femmes de quitter un partenaire violent ou d'accéder aux services de logement et aux mesures de soutien social offerts par ces refuges et maisons de transition;

- 3) les obstacles rencontrés par les femmes et les enfants touchés par la violence lorsqu'ils quittent le réseau des refuges et maisons de transition, notamment la difficulté à obtenir un logement de transition, à trouver un logement permanent sécuritaire et abordable ou à acheter une maison.

Par ce rapport, le Comité entend conseiller le gouvernement du Canada quant aux mesures qui pourraient réduire l'écart entre l'offre et la demande de lits dans le réseau des refuges et maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence entre partenaires intimes ou par d'autres formes de violence faite aux femmes au Canada. Enfin, les membres du Comité sont très reconnaissants aux témoins d'avoir contribué à l'étude par leurs connaissances, leurs idées et leurs observations.

SURVOL DU RÉSEAU DES REFUGES ET MAISONS DE TRANSITION POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS AFFECTÉS PAR LA VIOLENCE

La violence entre partenaires intimes est l'une des formes de violence faite aux femmes la plus répandue au Canada⁷. Elle comprend la violence exercée par un conjoint ou un ex-conjoint, par une fréquentation amoureuse ou par tout autre partenaire intime. Elle peut se produire en tout temps durant la relation, au moment de la rupture ou une fois la relation terminée⁸. Le plus souvent, « l'endroit le plus dangereux pour les femmes n'est pas dans une ruelle, mais dans leur propre maison⁹ ».

Les taux de prévalence de la violence entre partenaires intimes ont augmenté de 4 % depuis 2014; ils sont les plus élevés au Manitoba, en Saskatchewan et dans les trois territoires¹⁰. Beaucoup de victimes ne signalent pas la violence subie aux autorités. Par exemple, les résultats de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) révèlent que 70 % des victimes de violence conjugale n'ont jamais signalé de violence à la police¹¹.

«[L]’endroit le plus dangereux pour les femmes n’est pas dans une ruelle, mais dans leur propre maison. »

Megan Walker

Certaines victimes de violence entre partenaires intimes fuient la relation pour trouver secours auprès d'un refuge. Les témoins ont désigné par les termes « refuge » ou « maison de transition » les diverses organisations offrant des services d'hébergement à des personnes cherchant un endroit où rester. Ils ont établi une distinction toutefois entre les refuges d'urgence et ceux destinés aux femmes victimes de violence. En effet, les premiers

7 Marta Burczycka, « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2016 », *Section 3 : Affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police*, Juristat, 85-002-X, Statistique Canada, 17 janvier 2018.

8 Ministère de la Justice, *La violence familiale*.

9 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1630 (Megan Walker).

10 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1635 (Yvan Clermont, directeur, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada).

11 Marta Burczycka, « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2016 », *Section 3 : Affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police*, Juristat, 85-002-X, Statistique Canada, 17 janvier 2018.



sont habituellement destinés aux personnes sans logis plutôt qu'aux victimes de violence, et ils offrent rarement des services réservés aux femmes. Quant aux femmes hébergées dans les refuges pour victimes de violence, elles ont aussi besoin d'un abri¹², mais elles obtiennent dans ces endroits spécialisés « l'aide du personnel [...] qui a développé une grande expertise » dans le domaine de la violence faite aux femmes¹³.

Les refuges pour femmes victimes de violence se subdivisent ensuite en deux catégories selon qu'ils sont de première ou de deuxième étape. Lise Martin, directrice générale d'Hébergement femmes Canada, a expliqué que les refuges de première étape offrent généralement de l'hébergement et des services aux femmes et aux enfants touchés par la violence, la durée des séjours allant de quelques jours à quelques mois. Les refuges de deuxième étape leur offrent quant à eux un hébergement d'une durée supérieure variant généralement entre quelques mois et deux ans¹⁴. Les refuges de deuxième étape correspondent aux maisons de transition évoquées par d'autres témoins (hébergement de longue durée assorti de mesures de soutien continu pour les femmes et les enfants touchés par la violence)¹⁵. Sauf mention contraire, dans le présent rapport, les termes « refuges » et « maisons de transition » désignent des établissements offrant des mesures d'aide et des services spécialisés aux femmes et aux enfants touchés par la violence.

D'après les résultats de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2014 – les données complètes les plus récentes disponibles –, il y avait cette année-là au Canada 627 refuges pour femmes victimes de violence, pour un total 12 058 lits. La figure 1 montre que la distribution des refuges varie selon les régions du pays. Même si les trois territoires présentent des taux élevés de crimes violents contre des femmes signalés à la police, le nombre de refuges y est pourtant « faible »¹⁶.

12 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1605 (Tim Richter, président et directeur général, Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance).

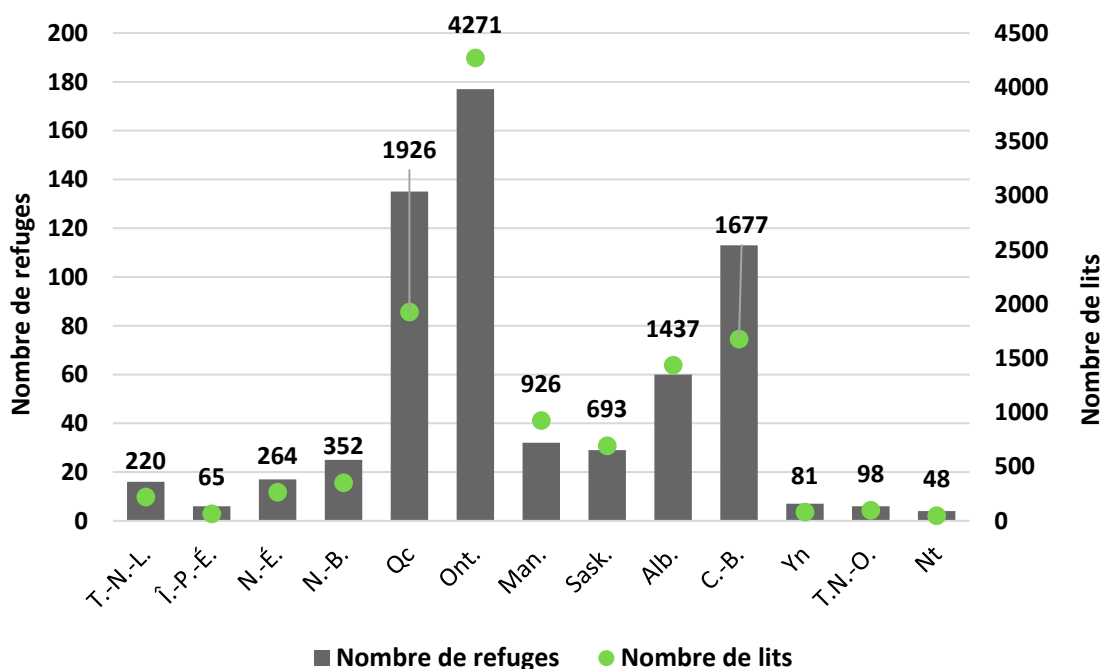
13 Brunswick South Central Transition House and Second Stage Coalition, Inc., « [L'écart entre les besoins et les places disponibles dans les maisons de transition](#) », *mémoire*, novembre 2018.

14 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1535 (Lise Martin, directrice générale, Hébergement femmes Canada).

15 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1635 (Joanne Baker).

16 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1535 (Lise Martin).

Figure 1 — Nombre de refuges et de lits pour les femmes victimes de violence par province et territoire (2014)



Note : Les données de la figure 1 comprennent les maisons d’hébergement, les maisons d’hébergement de deuxième étape, les centres d’urgence pour femmes, les refuges d’urgence, les réseaux de maisons d’hébergement et autres établissements d’hébergement offrant des services aux femmes victimes de violence.

Note : Les résultats de l’[Enquête sur les établissements d’hébergement pour les victimes de violence](#) de 2018 sont attendus au printemps de 2019. Ces données dresseront un portrait plus à jour du réseau des refuges et des maisons de transition desservant les femmes et les enfants touchés par la violence au Canada.

Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir des données de Sara Beattie et Hope Hutchins, « Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014 », [Nombre de refuges, de lits, et de femmes et d’enfants résidents, provinces et territoires, le 16 avril 2014](#), Juristat, 85-002-X, Statistique Canada, 2015.

Par contraste avec les données de 2014 de Statistique Canada, Lise Martin a dit au Comité que, d’après le fichier d’Hébergement femmes Canada, il y aurait dans tout le Canada quelque 550 refuges de première et de deuxième étape offrant des services aux femmes victimes de violence¹⁷. Emploi et Développement social Canada (EDSC) recueille également des données sur les fournisseurs de services aux personnes sans-abri par

17 *ibid.*



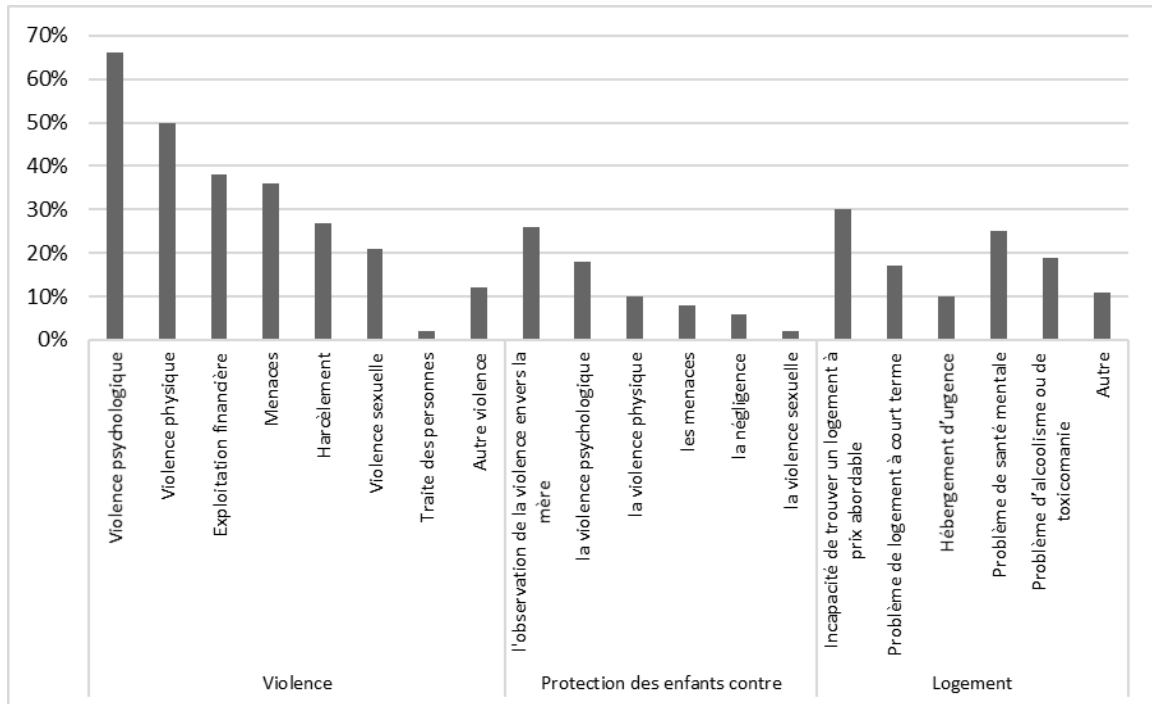
l'intermédiaire du Système d'information national sur l'itinérance. Les données les plus récentes datent de 2016; toutefois, une représentante d'EDSC a dit au Comité que les refuges pour femmes victimes de violence sont sous-représentés dans la base de données du ministère, peu nombreux qu'ils sont à avoir conclu des ententes sur l'échange de données avec EDSC¹⁸.

Plusieurs raisons poussent les femmes à faire appel à un refuge : certaines fuient la violence, d'autres veulent protéger leurs enfants ou encore sont incapables de trouver un logement à prix abordable (voir la figure 2). Le 16 avril 2014 (profil instantané d'une journée pour l'Enquête sur les maisons d'hébergement de Statistique Canada), la violence affective ou physique était la principale raison évoquée par la clientèle des refuges¹⁹.

18 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1530 (Catherine Scott, directrice générale, Direction des partenariats de développement communautaire et de lutte contre l'itinérance, ministère de l'Emploi et du Développement social).

19 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1635 (Yvan Clermont).

Figure 2 — Raisons qui poussent les femmes à aller dans un refuge (16 avril 2014)



Note : Les données de la figure 2 comprennent les maisons de transition, refuges de deuxième étape, centres d'urgence pour femmes, centres d'accueil et maisons d'hébergement et autres établissements résidentiels offrant des services aux femmes victimes de violence.

Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir des données de Sara Beattie et Hope Hutchins, « Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014 », *Nombre de refuges, de lits, et de femmes et d'enfants résidents, provinces et territoires, le 16 avril 2014*, Juristat, 85-002-X, Statistique Canada, 2015.

LE FINANCEMENT DES REFUGES ET DES MAISONS DE TRANSITION POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS AFFECTÉS PAR LA VIOLENCE

Le Comité a appris que les refuges et maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence ne sont pas dotés de fonds suffisants²⁰ et que leur financement est souvent octroyé sur la base de projets pour une durée limitée²¹. De nombreux témoins ont dit au Comité que le financement des refuges et des maisons de transition n'a pas augmenté depuis plusieurs années et que les niveaux de financement actuels ne suffisent pas à couvrir toutes les dépenses des organisations²². Au Canada, sauf pour certains refuges situés dans des réserves, les refuges et maisons de transition tirent la majeure partie de leur financement des provinces ou des territoires²³. Selon les témoins, il s'ensuit des disparités entre les niveaux de financement des refuges et maisons de transition dans les diverses régions du pays, de sorte que les femmes et les enfants n'ont pas tous accès à des services comparables selon l'endroit où ils se trouvent²⁴. Toujours selon les témoins, les refuges et maisons de transition en milieu rural ou éloigné doivent surmonter des défis supplémentaires pour financer leurs activités. En effet, ils doivent souvent collecter des fonds pour couvrir leurs dépenses, ce qui est difficile dans les villages et petites localités, où

20 Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, « [Mémoire au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, novembre 2018.

21 Pauktuutit Inuit Women of Canada, « [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence conjugale](#) », *mémoire*, novembre 2018.

22 Voir, par exemple : Yellow Brick House, *mémoire*, novembre 2018; Maison Simonne Monet-Chartrand, « [Objet : les grands besoins des maisons d'hébergement pour femmes violentées](#) », *mémoire*, novembre 2018; Three Oaks Foundation, *mémoire*, novembre 2018; Centre féminin du Saguenay, « [Objet : les grands besoins des maisons d'hébergement pour femmes violentées](#) », *mémoire*, novembre 2018; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1635 (Lyda Fuller).

23 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1625 (Dawn Clark, directrice générale par interim, Haven Society); New Brunswick South Central Transition House and Second Stage Coalition, Inc., « [L'écart entre les besoins et les places disponibles dans les maisons de transition](#) », *mémoire*, novembre 2018; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1535 (Lise Martin).

24 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1535 (Lise Martin); Havre l'Éclaircie, *mémoire*, novembre 2018; Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides, *mémoire*, novembre 2018; South Central Committee on Family Violence Inc., *mémoire*, novembre 2018; et Association des maisons d'hébergement et de transition de l'Ontario, *mémoire*, novembre 2018.



le coût de la vie est communément plus élevé, surtout dans le Nord²⁵. Des témoins ont dit que la prestation de financement doit être uniforme à la grandeur du Canada pour que les femmes et les enfants aient accès à une aide et à des services comparables, quel que soit l'endroit habité²⁶.

Plusieurs témoins ont évoqué l'absence de financement continu de fonctionnement pour les refuges et maisons de transition. Ils ont fait valoir la nécessité de financer ces organisations pour qu'elles puissent offrir en temps utile un continuum de mesures d'aide et de services aux femmes et aux enfants touchés par la violence, de même que recruter et retenir des employés²⁷. Des témoins ont proposé que le gouvernement fédéral aide financièrement les provinces et les territoires au moyen du Transfert canadien en matière de programmes sociaux²⁸, par exemple en conférant aux refuges et aux maisons de transition le statut de service obligatoire²⁹.

Selon les témoins, les divers ordres de gouvernement (municipal, provincial, territorial et fédéral) doivent impérativement collaborer et adopter une approche « horizontale » relativement au financement des refuges et maisons de transition³⁰. Jeff Morrison, directeur général de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, a suggéré que le gouvernement fédéral songe à la possibilité de faire « certains transferts directs aux municipalités »³¹.

25 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1535 (Lise Martin); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1700 (Lyda Fuller).

26 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1700 (Lyda Fuller).

27 Voir, par exemple : *Ibid.*, 1600 (Kristal LeBlanc, directrice générale, Centre de ressources et de crises familiales Beausejour); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1550 (Dawn Clark); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1635 (Megan Walker); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1540 (Viviane Michel, présidente, Femmes autochtones du Québec inc.).

28 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1725 (Jeff Morrison, directeur général, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1650 (Louise Riendeau, co-responsable des dossiers politiques, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale).

29 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1635 (Lyda Fuller).

30 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1610 (Bonnie Brayton, directrice générale nationale, Réseau d'action des femmes handicapées Canada, à titre personnel); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1735 (Megan Walker).

31 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1725 (Jeff Morrison).

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada augmente l'aide financière pouvant servir à la construction, à l'entretien, à la rénovation et à l'agrandissement des refuges et des maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence afin d'en accroître l'accessibilité et la capacité d'accueil.

LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT FÉDÉRAUX POUR LES REFUGES ET LES MAISONS DE TRANSITION POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS AFFECTÉS PAR LA VIOLENCE

Le Comité a été informé de certains programmes de financement fédéraux pour les refuges et maisons de transition desservant les femmes et les enfants touchés par la violence. Cependant, le gouvernement fédéral offre surtout de l'aide au financement des immobilisations, sauf dans le cas des refuges situés dans des réserves, lesquels sont subventionnés par Services aux Autochtones Canada³². Les témoins ont fait état d'un cheminement parfois confus dans les programmes de financement fédéraux et ont expliqué que les fonds ne sont pas débloqués assez rapidement³³.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pilote la Stratégie nationale sur le logement (SNL), un plan de 10 ans visant à « créer une nouvelle génération de logements au Canada³⁴ ». Le gouvernement fédéral a annoncé un budget de 40 milliards de dollars pour cette stratégie³⁵. Charles MacArthur, premier vice-président de l'Aide au logement à la SCHL, a dit que l'un des objectifs de la SNL est que « 33 % de tous les investissements soient réalisés à l'appui de projets ciblant spécifiquement les femmes, les jeunes filles et leurs familles, en reconnaissance de leur vulnérabilité singulière³⁶ ». Il

32 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1535 (Lise Martin).

33 New Brunswick South Central Transition House and Second Stage Coalition, Inc., « *L'écart entre les besoins et les places disponibles dans les maisons de transition* », *mémoire*, novembre 2018; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 13 juin 2017, 1000 (Violet Hayes, directrice générale, Island Crisis Care Society); aussi FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1605 (John Gerrard, directeur général, Habitat for Humanity Halton-Mississauga) et 1545 (Melpa Kamateros, directrice générale, Le Bouclier d'Athéna - Services familiaux).

34 Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Qu'est-ce que la Stratégie?*.

35 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1540 (Charles MacArthur, premier vice-président, Aide au logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement).

36 *Ibid.*



a expliqué que la clientèle prioritaire est prise en compte dans l'étude des propositions et que la priorité est accordée aux projets qui desservent cette clientèle³⁷.

Le Fonds national de co-investissement (le Fonds) a été établi en mai 2018 dans le cadre de la SNL³⁸. Le gouvernement fédéral a annoncé que le Fonds offrira 4,7 milliards de dollars en contributions financières et 11,2 milliards de dollars en prêts à faible taux d'intérêt pour la construction de 60 000 logements neufs et la réparation de 240 000 logements existants³⁹. Il a également annoncé qu'au moins 4 000 places seront ajoutées dans les refuges pour victimes de violence familiale⁴⁰. Lise Martin a affirmé que le financement octroyé par le Fonds doit favoriser l'aménagement de refuges de première et de deuxième étape pour les femmes et les enfants touchés par la violence⁴¹.

Les témoins ont cependant émis plusieurs réserves quant à la SNL. Ils ont dit que les fournisseurs de logement ont de la difficulté à satisfaire les normes du Fonds en matière d'accessibilité et ont évoqué l'absence de stratégie de logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural ou nordique. Ils ont relevé aussi « le manque de mesures visant à remédier aux soutiens sociaux toujours nécessaires, en particulier pour les femmes et les enfants, en matière de logement social⁴² ». Jeff Morrison a recommandé d'ajouter à la SNL un volet ciblant les Autochtones en milieu urbain qui serait conçu par les Autochtones eux-mêmes. À son avis, il est essentiel d'harmoniser cette stratégie avec les initiatives municipales, provinciales et territoriales en matière de logement⁴³. En outre, les témoins ont recommandé de rendre plus transparents l'attribution des fonds et le choix des bénéficiaires de l'aide financière dans le cadre de la SNL⁴⁴. John Gerrard, directeur général, Habitat for Humanity Halton-Mississauga, a dit au Comité que « [l]a principale difficulté pour beaucoup d'organismes à but non lucratif, c'est le manque de liquidité. Ce qui ralentit beaucoup d'entre nous, c'est de ne pas pouvoir compter sur un

37 *Ibid.*, 1655.

38 Société canadienne d'hypothèques et de logement, « [Le gouvernement fédéral lance le Fonds national de co-investissement de plusieurs milliards de dollars | SCHL](#) », *Salle de presse*, 2 mai 2018.

39 Gouvernement du Canada, [Stratégie nationale sur le logement du Canada : Un chez-soi d'abord](#), p. 10-11.

40 Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Fonds national de co-investissement pour le logement – construction](#).

41 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1540 (Lise Martin).

42 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1645 et 1655 (Jeff Morrison).

43 *Ibid.*, 1650 et 1705.

44 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1545 (Kristal LeBlanc); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1555 et 1625 (Lise Martin).

bon financement dès le départ. Si ces fonds nous parvenaient au début d'un projet, je pense que les résultats seraient beaucoup plus rapides⁴⁵. »

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada envisage d'ajouter à la Stratégie nationale sur le logement un volet destiné aux Autochtones vivant en milieu urbain qui serait conçu en collaboration avec les peuples et les communautés autochtones.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, examine la possibilité de fournir du financement initial aux organisations avec lesquelles il conclut des contrats pour la construction de logements abordables.

Services aux Autochtones Canada

Le Programme pour la prévention de la violence familiale (PPVF) de Services aux Autochtones Canada fournit une aide financière au fonctionnement de 41 refuges pour les femmes et les enfants situés dans les réserves dans les provinces ou au Yukon. Ensemble, ces 41 refuges desservent environ 330 communautés des Premières Nations, soit approximativement 55 % de ces communautés⁴⁶. Selon des représentants de la SCHL et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement du Canada a investi 10,4 millions de dollars pour la construction de cinq nouveaux refuges comprenant au total 40 lits. Ces refuges, dont la construction devrait être achevée en mars 2019, toucheront une aide pour le financement de leurs activités courantes dans le cadre du PPVF⁴⁷. Toutefois, le Comité a appris que les refuges subventionnés par ce programme touchent une aide financière moindre pour leurs activités courantes que ceux subventionnés par une province ou un territoire⁴⁸. Selon les témoins, cet écart se répercute négativement sur le personnel (épuisement professionnel, taux de roulement

45 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1605 (John Gerrard).

46 Gouvernement du Canada, *Programme pour la prévention de la violence familiale*.

47 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1540 et 1655 (Charles MacArthur) et 1555 (Margaret Buist, sous-ministre adjointe intérimaire, Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien).

48 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1535 (Lise Martin); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1700 (Daisy Kler, intervenante en maison de transition, Vancouver Rape Relief and Women's Shelter); et Atlohosa Native Family Healing Services Inc., *mémoire*, novembre 2018.



élevé, difficulté à recruter, faible rémunération), sur l'offre de ressources culturellement adaptées pour les femmes des Premières Nations, sur le nombre de places dans les refuges et sur l'accès à de l'hébergement de deuxième étape⁴⁹. Anita Olsen Harper, qui témoignait à titre personnel, a dit que le gouvernement fédéral rembourse les refuges financés par les provinces à un taux plus élevé que celui qu'il paye aux refuges situés dans des réserves, une pratique qu'elle a qualifiée de discriminatoire⁵⁰.

Selon Samantha Michaels, conseillère principale en matière de politiques à Pauktuutit Inuit Women of Canada, parce que les communautés inuites ne sont pas des réserves, les refuges qui s'y trouvent ne sont pas admissibles à l'aide offerte par le PPVF pour le financement de leurs activités courantes⁵¹. L'organisation recommande donc que les refuges situés dans les communautés inuites deviennent admissibles à cette aide financière⁵².

Le PPVF subventionne aussi des projets ponctuels de prévention de la violence et octroie un financement de base au Cercle national autochtone contre la violence familiale⁵³. Selon une représentante du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement du Canada investit 37,8 millions de dollars « de façon permanente » au soutien du PPVF⁵⁴.

Emploi et Développement social Canada

La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) est un programme d'Emploi et Développement social Canada « qui vise à prévenir et à réduire l'itinérance en offrant un soutien et un financement directs aux 61 collectivités désignées et aux organismes qui luttent contre l'itinérance chez les Autochtones partout au pays⁵⁵ ». Dans le cadre de la SPLI, des organisations peuvent toucher du financement pour des projets visant à réduire l'itinérance. La Stratégie est axée sur l'approche Logement

49 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1540 (Anita Olsen Harper, conseillère en recherche, Cercle national autochtone contre la violence familiale, à titre personnel).

50 *Ibid.*

51 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1640 (Samantha Michaels, conseillère principale en matière de politiques, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

52 Pauktuutit Inuit Women of Canada, « [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence conjugale](#) », *mémoire*, novembre 2018.

53 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1555 (Margaret Buist).

54 *Ibid.*

55 Gouvernement du Canada, [Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance](#).

d’abord, « conçu pour permettre aux personnes en situation d’itinérance à long terme de trouver un logement permanent et pour leur offrir ensuite des services de soutien global le plus rapidement possible⁵⁶ ». Cette approche est désormais utilisée également pour d’autres groupes démographiques telles les femmes et les familles⁵⁷. Une représentante du ministère de l’Emploi et du Développement social a indiqué qu’entre avril 2014 et octobre 2018, la SPLI a versé plus de 40,4 millions de dollars à 225 projets, dont le tiers ciblant les femmes fuyant la violence conjugale⁵⁸. Arlene Hache, intervenante communautaire témoignant à titre personnel, a parlé des préoccupations qu’entretiennent les organismes communautaires à l’égard du financement octroyé par la SPLI à Yellowknife :

Tout à coup, le gouvernement fédéral a décidé de tout changer pour en faire des carrefours urbains. Maintenant, la ville a le contrôle. Il y a un carrefour. Ils ont dissous le comité communautaire. C’est devenu un organe très bureaucratique, non inclusif et silencieux, au sein duquel ils décident qui recevrait l’argent [...] Nous devons vraiment garder à l’esprit que les fournisseurs de services, le gouvernement, les décideurs étouffent la voix des personnes ayant une expérience vécue⁵⁹.

Une représentante du ministère de l’Emploi et du Développement social a dit au Comité que la SPLI sera remplacée le 1^{er} avril 2019 par *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l’itinérance*. Celle-ci conservera le modèle communautaire actuel, mais « donnera aux communautés une plus grande souplesse pour répondre aux priorités locales et investir dans la prévention de l’itinérance et dans les programmes conçus pour répondre aux besoins des différentes populations vulnérables, y compris les femmes et les enfants qui fuient la violence⁶⁰ ».

Violet Hayes, directrice générale d’Island Crisis Care Society, a dit au Comité que son organisation a touché des subventions dans le cadre du volet de financement pour l’itinérance dans les collectivités rurales et éloignées de la SPLI en 2014, mais qu’elle n’a pas reçu d’aide financière l’année suivante, ce qui a rendu difficile la poursuite des activités. Pour ce volet, elle recommande que le financement soit attribué pour une période de trois à cinq ans de façon que les bénéficiaires n’aient pas à en demander le

56 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1535 (Catherine Scott).

57 *Ibid.*

58 *Ibid.*

59 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1615 (Arlene Hache, intervenante communautaire, à titre personnel).

60 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1535 (Catherine Scott).



renouvellement chaque année⁶¹. Elle recommande aussi que la SPLI offre une aide au financement des immobilisations⁶².

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada envisage de modifier le modèle de financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) et de *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance* pour attribuer un financement pluriannuel aux activités qui donnent de bons résultats plutôt que d'exiger le dépôt d'une demande de financement chaque année.

Condition féminine Canada

Des témoins ont indiqué au Comité que le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada⁶³ finance des projets dans les refuges pour femmes victimes de violence. Ces projets sont le plus souvent axés sur les « pratiques exemplaires et le perfectionnement des services qui peuvent être mis en commun avec d'autres organismes semblables partout au pays⁶⁴ ». Jennifer Gagnon, directrice générale de la South Shore Transition House Association (Harbour House), a déclaré : « [L]'argent ne peut être utilisé pour financer des programmes déjà en place, ce qui nous empêche de satisfaire l'un de nos besoins les plus criants. Les gens participent à nos programmes et nous devons avoir assez de personnel pour répondre aux demandes des collectivités que nous servons⁶⁵ ». Melpa Kamateros, directrice générale des Services familiaux au Bouclier d'Athéna, a dit pour sa part que le financement des projets qui donnent de bons résultats doit être répété⁶⁶.

61 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 13 June 2017, 1000 (Violet Hayes).

62 *Ibid.*

63 Condition féminine Canada (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme) est désormais le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres.

64 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1605 (Justine Akman).

65 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1535 (Jennifer Gagnon, directrice générale, South Shore Transition House Association (Harbour House)).

66 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1605 (Melpa Kamateros).

LES DIFFICULTÉS QUI ENTRAVENT L'ACCÈS DES FEMMES ET DES ENFANTS AUX SERVICES D'UN REFUGE OU D'UNE MAISON DE TRANSITION

De nombreux obstacles peuvent empêcher les femmes et les enfants touchés par la violence d'accéder aux services d'un refuge ou d'une maison de transition. Il peut s'agir de la difficulté à quitter la relation de violence ou encore de l'impossibilité d'accéder à des services d'hébergement dans un refuge ou de recevoir d'autres formes d'aide ou services dans un refuge ou une maison de transition. Les sections qui suivent traitent de ces obstacles en détail.

QUITTER UNE RELATION ABUSIVE

Les femmes vivant une relation violente ne décident pas toutes de fuir et d'aller dans un refuge⁶⁷. Certaines vont rester chez des membres de leur famille ou des amis⁶⁸, tandis que d'autres ne quittent pas la relation. Divers facteurs influent sur la décision des femmes de quitter ou non une relation violente.

Pour les femmes qui ne sont pas autonomes financièrement ou qui ont un revenu faible, le dilemme peut se résumer à « rester avec son abuseur ou tomber dans la pauvreté et l'itinérance⁶⁹ ». Des témoins ont recommandé que le gouvernement du Canada songe à mettre en place des mesures supplémentaires pour atténuer la pauvreté des femmes quittant une relation de violence⁷⁰, telle l'instauration d'un « salaire de subsistance⁷¹ » ou d'un « revenu de subsistance garanti, universellement accessible⁷² ». Ils ont aussi affirmé que le gouvernement du Canada doit « renforcer les normes nationales relatives

67 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1555 (Eva Kratochvil, survivante et intervenante de première ligne, Hiatus House, à titre personnel).

68 *Ibid.*, 1710 (Kathy AuCoin, directrice adjointe, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1535 (Cynthia Drebot, directrice générale, North End Women's Centre).

69 Victoria Women's Transition House Society, « [Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, novembre 2018.

70 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1710 (Jeff Morrison).

71 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1635 (Lyda Fuller); et Ishtar Women's Resource Society, « [Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes](#) », *mémoire*, novembre 2018.

72 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1700 (Daisy Kler).



aux prestations d'aide sociale » et conclure avec les provinces des accords de partage des coûts assortis de mesures d'application⁷³.

De plus, pour les femmes qui veulent quitter une relation de violence, il n'est pas toujours possible de trouver un logement sécuritaire et abordable⁷⁴. Cette situation peut « les met[tre] dans la position difficile de se faire héberger chez des membres de la famille, ou chez quelqu'un qui demandera peut-être des faveurs en échange, ou d'envisager de vivre dans la rue⁷⁵ ». Les femmes qui fuient une relation violente avec leurs enfants peuvent aussi redouter l'intervention des services de protection de l'enfance vu l'instabilité de leur situation⁷⁶. Par exemple, les femmes qui vont dans un refuge qui n'est pas spécialement conçu pour les femmes ou les familles peuvent craindre qu'on leur enlève leurs enfants parce que les conditions de vie dans ce type d'endroit ne sont pas bien adaptées aux besoins des enfants⁷⁷.

Quitter une relation violente peut aussi se solder par la perte d'un emploi vu les longs déplacements et les absences parfois inévitables pour obtenir de l'aide et des services, surtout en milieu rural⁷⁸. Selon Fiona Cunningham, conseillère en santé mentale à l'Iris Kirby House (St. John's et Carbonear), : « Une grande partie de la population de Terre-Neuve-et-Labrador vit en milieu rural, où il n'y a pas de refuge, ce qui signifie qu'une femme pourrait devoir choisir entre la sécurité et l'emploi⁷⁹ ». Des témoins ont affirmé qu'un congé payé en cas de violence familiale pourrait aider les femmes quittant une relation violente à obtenir les services dont elles ont besoin et à « se reconstruire et à reprendre du pouvoir⁸⁰ ».

73 *Ibid.*

74 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1550 (Eva Kratochvil); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1635 (Lisa Litz, directrice des relations avec les intervenants, Horizon Housing Society); et Cowichan Women Against Violence, « [Besoins en matière de maisons de transition à Cowichan Valley pour les femmes qui quittent une relation de violence : Étude de Condition féminine Canada « Soutien amélioré aux maisons de transition et aux refuges accueillant des femmes et des enfants touchés par la violence »](#) » *mémoire*, novembre 2018.

75 Prince Edward Island Family Violence Prevention Services, *mémoire*, novembre 2018.

76 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1635 (Lyda Fuller); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1725 (Daisy Kler).

77 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1710 (Martina Jileckova, directrice générale, Horizon Housing Society).

78 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1530 (Kristal LeBlanc).

79 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1650 (Fiona Cunningham, conseillère en santé mentale, Iris Kirby House).

80 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1615 (Marie-Ève Surprenant, coordonnatrice, Table de concertation de Laval en condition féminine); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1625 (Kristal LeBlanc).

LES SERVICES D'HÉBERGEMENT

Disponibilité de lits

Le Comité a appris que les refuges et maisons de transition pour les femmes victimes de violence sont souvent complets. Presque tous les témoins ont affirmé que des femmes et des enfants fuyant la violence se voient régulièrement refuser l'admission à un refuge à cause du manque de places⁸¹. Pour citer Jennifer Lepko, directrice générale du YWCA Lethbridge and District :

Imaginez-vous devoir courir pour sauver votre vie en plein milieu de la nuit, pour éviter d'être battue à mort. Pour beaucoup de personnes, le moment de la fuite est celui où elles risquent le plus de perdre la vie. Vous vous présentez à la porte d'un refuge, avec rien du tout, sauf les vêtements que vous portez. Vous devez ensuite raconter votre histoire à de parfaits étrangers, leur raconter les horreurs que vous avez vécues, tout en vous blâmant vous-même pour toute la violence que vous avez endurée. Tout cela pour vous faire dire que le refuge est plein. Que feriez-vous ? Il est fort probable que vous retourniez vers votre agresseur, non pas parce que vous le souhaitez, mais parce que si vous aviez une meilleure option, vous l'auriez déjà essayée avant de vous adresser à un refuge⁸².

Selon un représentant de Statistique Canada, le 16 avril 2014 (profil instantané d'une journée pour l'Enquête sur les maisons d'hébergement de Statistique Canada), « plus de 300 femmes et 200 de leurs enfants se sont vu refuser l'entrée d'un refuge », dont plus de la moitié faute de place⁸³. Dans son mémoire, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a écrit que la pénurie de lits dans les refuges pour femmes victimes de violence est symptomatique de l'insuffisance généralisée des mesures d'aide et services essentiels offerts aux femmes touchées par la violence⁸⁴.

81 Voir, par exemple : Maison Simonne Monet-Chartrand, « [Objet : les grands besoins des maisons d'hébergement pour femmes violentées](#) », *mémoire*, novembre 2018; Women's Place of South Niagara Inc., *mémoire*, novembre 2018; Three Oaks Foundation, *mémoire*, novembre 2018; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1625 (Diane Beaulieu); et Courtney Paquette, *mémoire*, octobre 2018; et Island Crisis Care Society, *mémoire*, octobre 2018.

82 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1535 (Jennifer Lepko).

83 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1640 (Yvan Clermont).

84 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, « [Le devoir de protéger les femmes violentées : Augmenter le nombre de places en maisons d'hébergement](#) », *mémoire*, novembre 2018.



Devant cette pénurie de lits, les femmes retournent parfois auprès de leur conjoint violent ou passent la nuit dans leur voiture⁸⁵. D'autres se rendent dans des refuges d'urgence qui ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins⁸⁶. Lorsqu'une femme se présente à un refuge où il n'y a plus de place, on tente parfois de la transférer à un autre refuge à proximité ou de lui trouver d'autres formes d'aide et services⁸⁷. Or cela n'est pas toujours possible dans les régions du pays où la capacité d'hébergement en refuge

est faible⁸⁸. Des témoins ont recommandé d'instaurer un système d'admission centralisé pour garantir l'accès à un refuge à toutes les femmes qui en ont besoin et pour assurer leur transport si le refuge est situé à une certaine distance⁸⁹.

« Pour beaucoup de personnes, le moment de la fuite est celui où elles risquent le plus de perdre la vie. »

Jennifer Lepko

Des témoins ont dit au Comité que des refuges peuvent parfois admettre des femmes même s'ils sont complets. À ce sujet, Lyda Fuller, directrice générale, YWCA, Territoires du Nord-Ouest a dit : « [N]os refuges sont également aux prises avec une demande excédentaire, si bien que nous acceptons

parfois un plus grand nombre de femmes qu'il n'y a de places. Par exemple, nous avons une liste de femmes qui sont tellement à risque que, peu importe le moment où elles se présentent, nous les acceptons, même si nous devons mettre des matelas par terre⁹⁰. » Les dépassements de capacité signifient cependant que le nombre de femmes desservies est supérieur à celui prévu lors de l'attribution du financement⁹¹.

85 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1600 (Jennifer Lepko); et Maison d'hébergement pour Elles des Deux Vallées, *mémoire*, novembre 2018.

86 Voir, par exemple : Armée du Salut, « [Mémoire de l'Armée du Salut présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, novembre 2018.

87 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1725 (Jean Fong, intervenante en maison de transition, Vancouver Rape Relief and Women's Shelter).

88 *Ibid.*, 1545 (Donna Smith, directrice générale, Tearmann Society for Abused Women).

89 SAVIS of Halton, « [Obstacles à l'accès dans les refuges et les logements de transition pour les victimes de la traite](#) », *mémoire*, octobre 2018; et Armée du Salut, « [Mémoire de l'Armée du Salut présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, novembre 2018.

90 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1640 (Lyda Fuller).

91 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, « [Le devoir de protéger les femmes violentées : Augmenter le nombre de places en maisons d'hébergement](#) », *mémoire*,

Les témoins ont souligné la nécessité d'augmenter la capacité du réseau des refuges pour femmes victimes de violence ou de créer d'autres endroits sécuritaires pour répondre à la demande⁹². Selon Bonnie Brayton, directrice générale nationale du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, il doit y avoir pour cela « des ressources et du financement pour les infrastructures, ainsi qu'une infrastructure coordonnée qui permet de réfléchir à l'accessibilité et à l'inclusion complètes, en ce qui concerne l'approche⁹³ ». Le Comité a appris que l'organisme Habitat for Humanity Halton-Mississauga procède actuellement à la construction de logements qui seront administrés par des groupes de femmes de la région. John Gerrard a expliqué qu'une démarche collaborative entre les organismes communautaires et publics donne parfois d'excellents résultats : « En collaborant simplement avec nos partenaires, nous pouvons concentrer nos ressources et passer plus de temps à faire ce qu'il y a de mieux à faire, ce qui réduit le besoin de financement gouvernemental et permet aux bailleurs de fonds de cibler des domaines précis⁹⁴. » Il a aussi fait remarquer la différence entre investir des capitaux dans un projet et exécuter le projet : « Ne demandez pas aux spécialistes des programmes de s'occuper de la construction des logements. En même temps, ne demandez pas à vos spécialistes de la construction de s'occuper des programmes⁹⁵ ».

Les critères d'admissibilité aux refuges et aux maisons de transition pour les femmes affectées par la violence

Le Comité a aussi été informé que toutes les femmes ne satisfont pas aux critères pour être admises dans un refuge pour femmes victimes de violence. Elles peuvent se voir refuser l'admission à un refuge si celui-ci n'est pas adapté à leurs besoins⁹⁶. Dans son mémoire, YWCA Hamilton explique que « les femmes qui s'identifient comme victimes de violence et

novembre 2018; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1635 (Jayce Beaudin-Carver, directrice générale, Windsor-Essex Transgender and Allied Support).

92 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1535 (Jennifer Lepko) et 1645 (Lyda Fuller); aussi FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1630 (Linda Lafantaisie Renaud, directrice, Centre Horizon pour femmes).

93 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1550 (Bonnie Brayton).

94 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1535 (John Gerrard).

95 *Ibid.*

96 Maison La Traverse, *mémoire*, novembre 2018; Halton Women's Place, *mémoire*, novembre 2018; et Carrefour pour Elle, « Mémoire sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime », *mémoire*, novembre 2018.



itinérantes sont souvent orientées vers le secteur d'aide aux sans-abri, ce qui les empêche d'avoir accès à des services appropriés de soutien adaptés aux traumatismes⁹⁷ ».

En revanche, les femmes itinérantes qui ne sont pas victimes de violence n'ont souvent nulle part où aller puisqu'elles ne satisfont pas les critères d'admissibilité aux refuges spécialisés et que les refuges pour personnes itinérantes réservés aux femmes sont rares⁹⁸. Beaucoup de femmes évitent de toute façon ces derniers parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité et qu'elles ne veulent pas que les services de protection à l'enfance leur retirent leurs enfants⁹⁹. Eva Kratochvil, survivante et intervenante de première ligne à l'Hiatus House, a indiqué que « les refuges pour sans-abri ne sont pas des installations sûres conçues pour protéger les femmes¹⁰⁰ ». Selon Tim Richter, président et directeur général de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, il n'y a aucune définition de l'itinérance qui soit admise à l'échelle nationale. Habituellement, les définitions employées sont propres à exclure : elles comprennent la clientèle des refuges pour les personnes itinérantes, mais pas celle des refuges pour femmes victimes de violence¹⁰¹.

En plus des critères donnant accès à des services, les refuges demandent souvent aux résidentes de suivre certaines règles. Le Comité reconnaît que ces règles ont pour but de créer un environnement sécuritaire pour l'ensemble des résidentes. Cependant, elles peuvent avoir des conséquences inattendues pour certaines femmes. Parfois, les refuges se dotent de règles faisant en sorte qu'il leur est ensuite difficile d'accueillir des femmes ayant des besoins complexes tout en assurant un environnement sécuritaire à toutes les résidentes¹⁰².

De plus, des témoins ont affirmé que les règles interdisant les animaux peuvent constituer un obstacle pour les femmes qui ont un animal de compagnie et qui essaient

97 YWCA Hamilton, « [Obstacles à l'accès aux centres d'hébergement et aux logements de transition pour les femmes marginalisées et victimes d'actes de violence](#) », *mémoire*, novembre 2018.

98 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1650 (Fiona Cunningham).

99 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1615 (Tim Richter).

100 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1530 (Eva Kratochvil).

101 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1605 (Tim Richter).

102 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1545 (Arlene Hache); YWCA Hamilton, « [Obstacles à l'accès aux centres d'hébergement et aux logements de transition pour les femmes marginalisées et victimes d'actes de violence](#) », *mémoire*, novembre 2018; et SAVIS of Halton, « [Obstacles à l'accès dans les refuges et les logements de transition pour les victimes de la traite](#) », *mémoire*, octobre 2018.

de quitter une relation violente¹⁰³. Certaines peuvent décider de ne pas quitter une relation violente par crainte que leur animal de compagnie soit maltraité ou négligé si elles partent sans lui. Pour ces femmes, l'accès à un refuge qui accepte les animaux peut faire une différence¹⁰⁴.

LES MESURES D'AIDE ET SERVICES SOCIAUX

Outre l'hébergement, les refuges et les maisons de transition offrent une variété de mesures d'aide et de services aux femmes et aux enfants touchés par la violence (services d'orientation, accompagnement psychologique, représentation juridique et autres services communautaires et administratifs)¹⁰⁵. Cependant, des témoins ont expliqué que les organismes ne sont pas toujours en mesure de répondre aux besoins des femmes ou d'offrir des services de qualité à cause du manque de ressources, de places ou d'espace¹⁰⁶. Par exemple, les refuges et maisons de transition peuvent avoir du mal à recruter et à retenir un personnel d'expérience formé pour répondre aux besoins complexes de la clientèle¹⁰⁷. En outre, leur manque de ressources financières les oblige parfois à laisser un employé seul sur les lieux, ce qui peut mettre le personnel en danger ou le contraindre à interrompre des séances d'accompagnement psychologique pour vaquer à d'autres tâches¹⁰⁸. La rareté des effectifs a une incidence négative tant sur les utilisatrices des services que sur les employés, qui risquent l'épuisement

103 Voir, par exemple, Dawson Women's Shelter, *mémoire*, novembre 2018; et Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, « Mémoire au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime », *mémoire*, novembre 2018.

104 Ishtar Women's Resource Society, « Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes », *mémoire*, novembre 2018.

105 Voir, par exemple : La Gigogne, *mémoire*, novembre 2018; Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (QC), « Objet : Recommandation dans le cadre de l'examen sur le réseau de refuges et maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime » *mémoire*, novembre 2018; Maison pour femmes immigrantes, *mémoire*, novembre 2018; Centre féminin du Saguenay, « Objet : les grands besoins des maisons d'hébergement pour femmes violentées », *mémoire*, novembre 2018; et Willow Place Inc., « Objet : Membres du Comité permanent de la condition féminine », *mémoire*, novembre 2018.

106 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 13 June 2017, 0955 (Violet Hayes); et Maison d'hébergement pour Elles des Deux Vallées, *mémoire*, novembre 2018.

107 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1620 (Donna Smith); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1715 (Joanne Baker).

108 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1545 (Jennifer Gagnon) et 1620 (Donna Smith).



professionnel vu leur charge de travail¹⁰⁹. D'après les témoins, les refuges et les maisons de transition doivent recevoir du financement pour embaucher du personnel additionnel et pouvoir ainsi répondre aux besoins des femmes et des enfants touchés par la violence¹¹⁰.

Dans certaines villes ou régions, l'accès difficile à des mesures d'aide et à des services complets et holistiques donne parfois lieu à un « phénomène de portes tournantes où les femmes sont réorientées d'une ressource à l'autre, renforçant le cycle de l'instabilité et menaçant leur sécurité¹¹¹ ». Certaines femmes doivent se rendre à plusieurs endroits dans leur localité ou quitter leur localité ou région pour obtenir des services spécialisés¹¹².

Il doit impérativement y avoir un continuum de mesures d'aide et de services complets et holistiques pour aider les femmes et les enfants touchés par la violence à reconstruire leur vie et à transcender leur situation¹¹³. Des témoins ont recommandé que les refuges et maisons de transition reçoivent des fonds suffisants pour accroître leur capacité à offrir ces mesures d'aide et services, et que le gouvernement fédéral investisse dans l'aide sociale¹¹⁴. Il a été question en particulier de l'importance d'investir dans la formation et le développement des compétences des femmes touchées par la violence¹¹⁵. Par exemple, Travis DeCoste, travailleur de soutien au logement auprès de

109 *Ibid.*, 1705 (Geneviève Latour, directrice adjointe, Carrefour pour femmes inc.).

110 Voir, par exemple : *Ibid.*, 1620 (Donna Smith), 1540 (Jennifer Gagnon) et 1720 (Caithlin Scarpelli, directrice, Communications et développement des fonds, Atira Women's Resource Society).

111 Table de concertation de Laval en condition féminine, « [Mémoire de la Table de concertation de Laval en condition féminine – Présenté dans le cadre de l'étude du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, novembre 2018.

112 Westcoast Community Resources Society, *mémoire*, novembre 2018; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1610 (Kristal LeBlanc).

113 Voir, par exemple : Vancouver and Lower Mainland Multicultural Family Support Services Society, « [Mémoire présenté au comité sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, novembre 2018; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1655 (Ann Decker, directrice, Initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes); aussi FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1710 (Fiona Cunningham) et 1555 (Samantha Lacourse, coordonnatrice, A Safe Place, Victoria Faulkner Women's Centre).

114 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1545 (Marie-Ève Surprenant) et 1545 (Melpa Kamateros); aussi FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1610 (Kristal LeBlanc).

115 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1635 (Travis DeCoste, travailleur de soutien au logement, A Roof Over Your Head, Antigonish Community Transit); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1540 et 1610 (Jennifer Lepko).

l'organisme A Roof Over Your Head, Antigonish Community Transit, a recommandé que le gouvernement du Canada prévoie expressément, dans le cadre du régime d'assurance-emploi, la possibilité pour les femmes victimes de violence de la part d'un conjoint ou un partenaire intime de suivre de la formation pendant qu'elles touchent des prestations d'assurance-emploi¹¹⁶.

Samantha Lacourse, coordonnatrice du programme A Safe Place du Victoria Faulkner Women's Centre, a parlé de deux politiques fédérales susceptibles d'entraver l'accès des femmes victimes de violence à des mesures d'aide sociale. Premièrement, le délai de 90 jours imposé par l'Agence du revenu du Canada à toute personne désirant changer son statut à celui de célibataire peut empêcher les femmes de quitter une relation violente, le statut de conjointe pouvant les rendre inadmissibles à l'aide sociale. Deuxièmement, lorsque les deux partenaires ont accès à l'aide sociale par l'entremise de Services aux Autochtones Canada, il faut un avis écrit des deux parties pour changer son statut à celui de célibataire¹¹⁷.

Les témoins ont aussi évoqué les besoins des femmes victimes de violence en matière d'aide juridique et de représentation juridique et ont suggéré la prestation de formation sur la violence familiale aux professionnels du système judiciaire¹¹⁸.

Des témoins ont aussi fait valoir l'importance d'offrir des services axés sur les besoins des enfants comme du soutien psychologique post-traumatisme et des ressources d'intervention jeunesse pour les aider à guérir de la violence dont ils ont été victimes ou témoins¹¹⁹. Dans son mémoire, la Table de concertation de Laval en condition féminine recommande que le gouvernement fédéral fasse en sorte que les refuges soient adaptés aux enfants et capables de répondre à leurs besoins¹²⁰.

116 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1635 (Travis DeCoste).

117 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1555 (Samantha Lacourse).

118 Voir, par exemple : *Ibid.*, 1650 et 1655 (Fiona Cunningham); Victoria Women's Transition House Society, « [Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, novembre 2018; et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1540 (Viviane Michel).

119 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1600 (Donna Smith); et Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, « [Le devoir de protéger les femmes violentées : Augmenter le nombre de places en maisons d'hébergement](#) », *mémoire*, novembre 2018.

120 Table de concertation de Laval en condition féminine, « [Mémoire de la Table de concertation de Laval en condition féminine – Présenté dans le cadre de l'étude du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, novembre 2018.



Enfin, les témoins ont recommandé d'investir dans le développement des compétences et dans la formation en intervention post-traumatisme des fournisseurs de services, policiers et travailleurs de première ligne qui côtoient des femmes victimes de violence¹²¹.

Lise Martin a expliqué que les refuges pour les femmes et les enfants touchés par la violence ne sont pas considérés comme étant des fournisseurs de services essentiels¹²². Dans leur mémoire, plusieurs témoins ont recommandé que les refuges et les maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence soient considérés comme étant des fournisseurs de services essentiels¹²³.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, conçoive un cadre national sur les refuges et les maisons de transition pour les femmes et les enfants qui sont touchés par toutes formes de violence fondée sur le sexe et qui se trouvent en situation d'itinérance, dont l'objectif sera d'assurer des niveaux de service comparables aux femmes et aux enfants de tout le pays; et que ce cadre :

- **garantisse aux femmes et aux enfants, en particulier à ceux d'origine autochtone vivant en milieu urbain, rural ou éloigné, l'accès à une gamme complète de mesures permanentes de soutien et de services intersectionnels, culturellement adaptés et axés sur le traumatisme vécu pour aider les victimes à guérir de leur traumatisme;**
- **garantisse aux femmes et aux enfants issus de milieux divers l'accès à des services et à des mesures de soutien qui répondent spécialement à leurs besoins;**

121 Voir, par exemple : Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, « [Les femmes handicapées et l'accès aux refuges et aux maisons de transition](#) », *mémoire*, novembre 2018; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1540 (Jennifer Lepko); et Victoria Cool Aid Society, « [Mieux soutenir les maisons de transition et les refuges pour les femmes et leurs enfants victimes de la violence faite aux femmes](#) », *mémoire*, novembre 2018.

122 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1540 (Lise Martin).

123 Voir, par exemple Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (QC), « [Objet : Recommandation dans le cadre de l'examen sur le réseau de refuges et maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, novembre 2018; Dawson Women's Shelter, *mémoire*, novembre 2018; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1625 (Diane Beaulieu); et Maison d'hébergement le Rivage, « [Objet : les grands besoins des maisons d'hébergement pour femmes violentées](#) » *mémoire*, novembre 2018.

- **s’attaque aux obstacles qui rendent difficile l’obtention d’un lit et de services dans les refuges et les maisons de transition pour les femmes ayant des besoins particuliers, comme celles vivant avec des handicaps ou des troubles de santé mentale ou de toxicomanie; les femmes transgenres et les personnes non binaires; les immigrantes et réfugiées, et les victimes de la traite des personnes;**
- **prévoit des ententes de financement fédérales-provinciales et fédérales-territoriales ayant pour objet l’augmentation et la pérennisation de l’aide financière au fonctionnement des refuges et des maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence.**

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que l’information sur la réception des prestations administrées par l’Agence du revenu du Canada, comme l’allocation canadienne pour enfants, soit facilement accessible aux femmes qui se trouvent dans une relation violente, ou qui en ont quitté une, et celles qui habitent dans un refuge.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les peuples et les collectivités autochtones, collabore avec les provinces et les territoires :

- **pour élaborer des stratégies de lutte contre la violence fondée sur le genre et pour veiller à ce que la police et les procureurs appliquent des pratiques uniformes en ce qui concerne les survivantes de violence fondée sur le genre;**
- **pour coordonner un examen national du système judiciaire afin de garantir que les survivantes de la violence contre les femmes et les filles ont un accès égal à la protection et à la justice partout au pays.**



LES OBSTACLES PROPRES À CERTAINS GROUPES DE FEMMES

Bien qu'aucune femme ne soit à l'abri de la violence¹²⁴, les femmes appartenant à certains groupes y sont particulièrement vulnérables et courent un plus grave risque d'itinérance¹²⁵. Outre l'incidence accrue de la violence constatée chez ces groupes de femmes, celles-ci doivent souvent surmonter d'autres obstacles pour obtenir les services d'un refuge ou d'une maison de transition¹²⁶. Parfois, elles vivent de la violence et des conflits dans le réseau même des refuges et dans leurs interactions avec d'autres résidentes ou avec le personnel. Elles peuvent être renvoyées d'un refuge ou d'une maison de transition parce qu'elles sont incapables de s'intégrer au milieu de vie¹²⁷ ou qu'elles ont « enfreint une règle mineure¹²⁸ ».

Les femmes autochtones

Les femmes autochtones courent un risque plus élevé de violence que les femmes non autochtones, les femmes inuites étant les plus touchées¹²⁹. Souvent, les femmes et les enfants autochtones qui fuient la violence n'ont pas accès au même niveau de services dans les refuges ou maisons de transition que leurs homologues non autochtones. Les refuges situés dans des réserves « souffrent d'un manque de financement chronique » et sont surpeuplés¹³⁰. Dans de nombreuses collectivités autochtones, il n'y a simplement ni refuge ni autre endroit sécuritaire pour accueillir les femmes et les enfants touchés

-
- 124 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, « [Le devoir de protéger les femmes violentées : Augmenter le nombre de places en maisons d'hébergement](#) », *mémoire*, novembre 2018; et Ishtar Women's Resource Society, « [Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes](#) », *mémoire*, novembre 2018.
- 125 Eva's Initiatives for Homeless Youth, « [Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, octobre 2018.
- 126 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1545 (Justine Akman); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1545 (Dawn Clark).
- 127 YWCA Hamilton, « [Obstacles à l'accès aux centres d'hébergement et aux logements de transition pour les femmes marginalisées et victimes d'actes de violence](#) », *mémoire*, novembre 2018.
- 128 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1640 (Jayce Beaudin-Carver).
- 129 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1635 (Rebecca Kudloo, présidente, Pauktuutit Inuit Women of Canada); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1600 (Margaret Buis).
- 130 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1540 (Anita Olsen Harper); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1640 (Samantha Michaels); et Association des femmes autochtones du Canada, « [Les refuges pour femmes victimes de violence et le vécu des femmes autochtones : Mémoire à l'intention du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre de communes](#) », *mémoire*, novembre 2018.

par la violence. D'ailleurs, « [m]ême si l'Inuit Nunangat¹³¹ affiche les taux de violence les plus élevés au pays, plus de 70 % de ses 52 collectivités inuites n'ont aucun refuge sécuritaire pour les femmes, et les domiciles des proches et des amis sont souvent surpeuplés en raison du manque de logements abordables¹³² ». L'absence de refuge dans leur milieu peut obliger les femmes autochtones à parcourir de longues distances pour se réfugier, ce qui suppose qu'elles aient un moyen de transport.

Comme les collectivités autochtones sont généralement de petite taille, la confidentialité est une grande préoccupation pour les femmes autochtones qui fuient la violence¹³³. Aussi, elles peuvent hésiter à signaler la violence et à obtenir les services d'un refuge¹³⁴. Dans certains cas, il leur est plus facile de préserver leur anonymat dans un refuge situé en ville ou en dehors de leur communauté¹³⁵. Des témoins ont suggéré d'organiser des tables de concertation sur la sécurité des refuges dans les petites localités¹³⁶ et de rendre ces établissements plus sécuritaires en les situant près des services de police ou des services médicaux et en y installant des caméras de surveillance¹³⁷.

« Même si l'Inuit Nunangat affiche les taux de violence les plus élevés au pays, plus de 70 % de ses 52 collectivités inuites n'ont aucun refuge sécuritaire pour les femmes. »

Pauktuutit Inuit Women of Canada

131 Inuit Nunangat signifie « l'endroit où vivent les Inuits » en Inuktitut. L'Inuit Nunangat est composé de quatre régions : Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest), Nunavut, Nunavik (nord du Québec) et Nunatsiavut (Labrador).

132 Pauktuutit Inuit Women of Canada, « [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence conjugale](#) », *mémoire*, novembre 2018.

133 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1600 (Anita Olsen Harper); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1545 (Viviane Michel).

134 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1545 (Viviane Michel) et 1625 (Sharmila Chowdhury, intervenante en soutien à la transition, Minwaashin Lodge); aussi FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1605 (Jennifer Lepko).

135 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1625 (Sharmila Chowdhury) et 1545 (Viviane Michel); aussi FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1605 (Jennifer Lepko).

136 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1545 (Viviane Michel).

137 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1600 (Anita Olsen Harper).



Lorsqu'elles quittent leur milieu, les femmes autochtones peuvent être coupées de leur réseau de soutien social, de leur communauté et de leurs racines, ce qui les rend plus vulnérables à la maltraitance¹³⁸. De plus, elles ne veulent pas toujours se prévaloir des services d'un refuge non autochtone parce qu'elles craignent de subir de la discrimination et du racisme, de ne pas recevoir des services culturellement adaptés et d'être séparées de leurs enfants¹³⁹ :

Les formes de violence familiale, étatique et indirecte qu'elles vivent s'entrecroisent en plusieurs points. Bon nombre de services de refuge n'offrent pas aux femmes autochtones ce qu'elles sont en droit d'attendre, car ils ne tiennent compte ni des manières dont la colonisation a normalisé la violence dans les collectivités autochtones ni des manières dont la culture peut les accompagner dans leur chemin vers la guérison¹⁴⁰.

Les témoins ont affirmé que, pour surmonter leurs traumatismes, les femmes autochtones ont besoin d'un continuum de mesures d'aide et de services sur une longue période, y compris des soins en santé mentale et de l'accompagnement psychologique, et que ceux-ci doivent être adaptés aux femmes, au traumatisme vécu et à la culture autochtone, et intègrent l'expertise autochtone¹⁴¹. Dans son mémoire, Pauktuutit Inuit Women of Canada recommande que le gouvernement fédéral mette à la disposition des Inuites une gamme complète de services intégrés (ligne télésanté, services hors des heures de travail pour les femmes et les enfants victimes de violence, établissements de soins multidisciplinaires, etc.) et qu'il élabore, en collaboration avec les Inuites, un plan visant à combler les lacunes actuelles dans les services¹⁴². Quant à l'Association des femmes autochtones du Canada, elle souligne dans son mémoire l'importance d'aider

138 Association des femmes autochtones du Canada, « [Les refuges pour femmes victimes de violence et le vécu des femmes autochtones : Mémoire à l'intention du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre de communes](#) », *mémoire*, novembre 2018; aussi FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1550 (Josie Nepinak, directrice générale, Awo Taan Healing Lodge Society), 1640 (Samantha Michaels) et 1655 (Rebecca Kudloo).

139 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1600 (Josie Nepinak); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1545 (Arlene Hache).

140 Association des femmes autochtones du Canada, « [Les refuges pour femmes victimes de violence et le vécu des femmes autochtones : Mémoire à l'intention du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre de communes](#) », *mémoire*, novembre 2018.

141 Voir, par exemple : *Ibid.*; Pauktuutit Inuit Women of Canada, « [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence conjugale](#) », *mémoire*, novembre 2018; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1605 (Josie Nepinak).

142 Pauktuutit Inuit Women of Canada, « [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence conjugale](#) », *mémoire*, novembre 2018.

les femmes autochtones qui fuient la violence : « Lorsque nous aidons les femmes qui fuient la violence familiale à combler leurs besoins physiques, affectifs, mentaux et culturels, nous brisons le cycle de la violence dans leur collectivité¹⁴³. » En outre, des témoins ont recommandé que le gouvernement fédéral octroie du financement pour la prestation de formation en intervention post-traumatisme et sur l'acquisition de compétences culturelles aux fournisseurs de santé, en particulier aux non-autochtones¹⁴⁴.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada augmente le financement des refuges qui desservent les femmes et les enfants touchés par la violence dans les réserves, de sorte que les femmes et les filles des Premières Nations vivant dans les réserves aient accès à des services en refuge et à des mesures de soutien comparables à ceux offerts aux victimes de violence à l'extérieur des réserves.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada voit avec les dirigeants et les communautés inuits ce qui pourrait être fait pour garantir un financement adéquat à long terme aux refuges et aux maisons de transition pour les femmes et les enfants inuits touchés par la violence et qu'il envisage dans cette optique d'assouplir les critères d'admissibilité au Programme pour la prévention de la violence familiale.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les gouvernements et collectivités autochtones pour veiller à ce que les femmes et les enfants victimes de violence vivant dans des collectivités dépourvues de refuge aient accès à un logement sécuritaire et à des services et à du soutien adapté sur le plan culturel.

143 Association des femmes autochtones du Canada, « [Les refuges pour femmes victimes de violence et le vécu des femmes autochtones : Mémoire à l'intention du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre de communes](#) », *mémoire*, novembre 2018.

144 *Ibid.*; Pauktuutit Inuit Women of Canada, « [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence conjugale](#) », *mémoire*, novembre 2018; et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1535 (Arlene Hache).



Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada facilite la collaboration entre les organismes de femme et les organismes autochtones pour qu'ils élaborent et mettent en place, en partenariat avec des femmes autochtones qui ont survécu à l'itinérance ou à la violence, un programme de formation fondé sur les compétences adapté à la culture et aux besoins des femmes des Premières Nations, des femmes inuites et des femmes métisses.

Les femmes vivant avec des handicaps

Les femmes vivant avec des handicaps courent un risque plus élevé d'être victimes de violence, y compris de la part d'un partenaire intime, comparativement aux femmes vivant sans handicap¹⁴⁵. Ces risques s'accroissent pour les femmes vivant avec des handicaps qui font également partie d'autres groupes marginalisés, par exemple les femmes racialisées, autochtones ou immigrantes¹⁴⁶. Il arrive aussi que des femmes acquièrent un handicap des suites de la violence, notamment en cas de traumatisme cérébral¹⁴⁷. Selon certaines témoins, il faudrait procéder au dépistage des lésions cérébrales chez les femmes arrivant dans les refuges, car de telles lésions peuvent avoir une incidence sur leurs besoins et leur comportement. Cependant, le Comité a appris que beaucoup de refuges n'ont pas les ressources nécessaires pour faire un tel dépistage¹⁴⁸.

Le Comité a aussi appris que certains obstacles propres aux femmes vivant avec des handicaps peuvent les empêcher de quitter une relation violente et d'accéder à un refuge ou une maison de transition. Par exemple, les refuges sont souvent aménagés dans de vieux immeubles qui ne sont pas toujours accessibles aux personnes vivant avec des handicaps¹⁴⁹. La notion d'accessibilité ne se limite pas aux mesures d'adaptation physiques et le personnel des refuges et maisons de transition n'est pas toujours outillé pour faire face à la complexité et à la multitude des handicaps¹⁵⁰. Même lorsqu'un

145 Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, « [Les femmes handicapées et l'accès aux refuges et aux maisons de transition](#) », *mémoire*, novembre 2018.

146 *Ibid.*

147 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1530 (Bonnie Brayton).

148 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1550 (Kristal LeBlanc) et 1550 (Jennifer Lepko); aussi FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1620 (Bonnie Brayton).

149 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1735 (Violet Hayes); aussi FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1615 (Samantha Lacourse) et 1610 (Donna Smith).

150 Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, « [Les femmes handicapées et l'accès aux refuges et aux maisons de transition](#) », *mémoire*, novembre 2018.

refuge ou une maison de transition est doté d'espaces accessibles, les femmes vivant avec des handicaps risquent l'isolation sociale, notamment si les espaces accessibles sont séparés des autres espaces¹⁵¹.

Des témoins ont réclamé des fonds additionnels pour permettre aux refuges et aux maisons de transition de devenir pleinement accessibles aux femmes vivant avec divers types de handicaps¹⁵². Toujours selon les témoins, il serait judicieux pour la clientèle de dispenser dans les refuges et les maisons de transition de la formation et de l'information sur les difficultés vécues par les personnes vivant avec des handicaps¹⁵³. Enfin, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada recommande dans son mémoire que le gouvernement du Canada revoie ses politiques et programmes en matière de logement pour vérifier qu'il n'y a pas de lacune dans les services dispensés aux femmes vivant avec des handicaps¹⁵⁴.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada encourage la recherche visant à cerner les pratiques exemplaires en ce qui concerne les protocoles ou les questions d'évaluation pour les femmes qui entrent dans des refuges ou des maisons de transition afin de déceler chez elles des traumatismes cérébraux, des lésions cérébrales acquises, le trouble de stress post-traumatique ou tout autre maladie mentale ou handicap résultant de la violence, et offre du financement si nécessaire.

151 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1550 (Bonnie Braytonl).

152 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1610 (Donna Smith); et Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, « [Les femmes handicapées et l'accès aux refuges et aux maisons de transition](#) », *mémoire*, novembre 2018.

153 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1625 (Bonnie Brayton).

154 Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, « [Les femmes handicapées et l'accès aux refuges et aux maisons de transition](#) », *mémoire*, novembre 2018.



Les immigrantes, les réfugiées et les femmes provenant de milieux culturels divers

Les refuges et maisons de transition desservent des femmes provenant de divers milieux ethniques, culturels et linguistiques¹⁵⁵. En raison d'un manque de ressources, ils ont souvent du mal à fournir à ces femmes des services qui répondent à leurs besoins culturels et linguistiques¹⁵⁶. Les femmes parlant une langue autre que le français ou l'anglais peuvent avoir beaucoup de difficulté à se renseigner sur les services sociaux et les services offerts par les refuges et maisons de transition, et peinent à se les procurer. La langue peut aussi être un obstacle lorsque vient le temps de signaler un acte de violence à la police¹⁵⁷. Aussi, des témoins ont souligné la nécessité d'une collaboration entre les fournisseurs de services et d'une meilleure communication de l'information dans la langue maternelle des femmes qui utilisent ces services¹⁵⁸.

Les témoins ont expliqué que les femmes n'ayant pas de statut juridique au Canada peinent à recevoir des services sociaux. Les longs délais liés à l'obtention de la résidence permanente ou du statut de réfugié peuvent retarder encore davantage l'accès à des soins de santé et à l'aide au revenu, ce qui peut en retour prolonger le séjour des femmes et de leurs enfants en refuge ou en maison de transition¹⁵⁹. Les femmes qui n'ont pas encore de statut juridique au Canada sont parfois plus vulnérables à la maltraitance, et leur statut juridique peut être utilisé comme moyen de contrôle par le partenaire intime, surtout si celui-ci est le parrain pour l'immigration¹⁶⁰. Souvent, elles ignorent leurs droits et s'abstiennent de demander de l'aide par crainte d'être expulsées¹⁶¹.

-
- 155 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1600 (Fabienne Héroux, intervenante sociale aux services externes, Maison de Lina, Table de concertation de Laval en condition féminine); et Safe Housing and Directed Empowerment Inc., « [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, novembre 2018.
- 156 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1600 (Fabienne Héroux); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1530 (Kristal LeBlanc); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1715 (Fiona Cunningham).
- 157 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1545 et 1550 (Melpa Kamateros); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1715 (Geneviève Latour).
- 158 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1615 (Melpa Kamateros).
- 159 YWCA Metro Vancouver, « [Mémoire présenté au comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, novembre 2018; et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1715 (Geneviève Latour).
- 160 YWCA Metro Vancouver, « [Mémoire présenté au comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, novembre 2018; et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1625 (Tim Richter).
- 161 YWCA Metro Vancouver, « [Mémoire présenté au comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, novembre 2018.

Des témoins ont affirmé qu'une aide financière additionnelle est nécessaire pour accroître la capacité des refuges et des maisons de transition à venir en aide convenablement aux immigrantes et aux réfugiées victimes de violence¹⁶². Dans son mémoire, YWCA Metro Vancouver a recommandé d'accélérer le traitement des demandes de statut de résident permanent pour des motifs humanitaires dans le cas des femmes victimes de violence pour réduire « l'exposition aux préjudices en permettant aux femmes sans statut ou dont le séjour est précaire de quitter plus facilement leur partenaire violent¹⁶³ ».

Les femmes appartenant à certains groupes d'âge

Le Comité a été informé que la plupart des jeunes cherchant des services auprès des refuges pour jeunes sans-abri ont vécu de la violence chez eux ou dans la rue¹⁶⁴. Pour les jeunes femmes, il peut être difficile d'accéder à un refuge ou à une maison de transition pour les femmes victimes de violence à cause de leur âge ou de l'absence de parent ou tuteur les y accompagnant. Les lacunes dans les services peuvent faire en sorte que de jeunes femmes restent dans une relation violente pour éviter les dangers de l'itinérance¹⁶⁵. Les refuges pour jeunes n'ont souvent ni les ressources ni les installations nécessaires pour répondre aux besoins des jeunes femmes fuyant la violence¹⁶⁶. Dans son mémoire, le refuge Eva's Satellite, qui accueille des jeunes souffrant de toxicomanie et de troubles de santé mentale à Toronto, a évoqué la nécessité de financement pour créer des places en refuge et embaucher dans les refuges pour jeunes des employés capables d'offrir des services et des programmes convenant aux jeunes femmes victimes de violence¹⁶⁷.

162 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1715 (Geneviève Latour); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1605 (Jennifer Lepko); et Ville de Montréal, « [Mémoire de la Ville de Montréal sur les réseaux de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, décembre 2018.

163 YWCA Metro Vancouver, « [Mémoire présenté au comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, novembre 2018.

164 Eva's Initiatives for Homeless Youth, « [Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, octobre 2018.

165 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1655 (Grace Costa, directrice générale, Eva's Satellite, Eva's Initiatives for Homeless Youth).

166 *Ibid.*

167 Eva's Initiatives for Homeless Youth, « [Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, octobre 2018.



Les femmes âgées peuvent aussi devoir surmonter des obstacles particuliers lorsqu'elles fuient une relation de violence. Les refuges et maisons de transition constatent une hausse de cette clientèle dans leurs services¹⁶⁸. Selon les témoins, la plupart des refuges et des maisons de transition ont été aménagés pour accueillir une clientèle plus jeune; cependant, comme la population du Canada vieillit, ces services devront être adaptés et rendus accessibles aux femmes âgées¹⁶⁹. Ces dernières se butent parfois à d'importants obstacles financiers lorsqu'elles cherchent un logement, en particulier si elles touchent une pension modeste¹⁷⁰.

Les habitantes des collectivités rurales ou éloignées

Dans les collectivités rurales ou éloignées, il est très difficile pour les femmes victimes de violence de trouver un refuge ou de l'aide¹⁷¹ en raison de facteurs tels l'isolement géographique¹⁷², l'absence de confidentialité¹⁷³, l'accès limité au téléphone ou à Internet¹⁷⁴ et l'absence de numéro d'urgence central¹⁷⁵. Les témoins ont affirmé que les refuges, maisons de transition et services connexes sont rares dans les collectivités rurales ou éloignées du Canada.

Selon les témoins, l'absence de transport en commun ou d'autre moyen de transport abordable pose un problème de taille aux femmes vivant dans des collectivités rurales ou éloignées victimes de violence¹⁷⁶. En effet, celles qui ne peuvent pas trouver de

168 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1545 (Kristal LeBlanc); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 13 juin 2017, 0955 (Violet Hayes).

169 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1545 (Kristal LeBlanc); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1740 (Linda Lafantaisie Renaud).

170 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1735 (Violet Hayes).

171 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1630 (Lyda Fuller); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1715 (Joanne Baker); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1550 (Samantha Lacourse).

172 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1630 (Lyda Fuller).

173 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1555 (Samantha Lacourse); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1615 (Kristal LeBlanc).

174 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1615 (Kristal LeBlanc).

175 *Ibid.*, 1630 (Lyda Fuller).

176 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1630 (Linda Lafantaisie Renaud); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1715 (Joanne Baker).

moyen de transport sécuritaire vers un autre endroit peuvent se trouver dans une situation potentiellement mortelle¹⁷⁷.

D'après Linda Lafantaisie Renaud, directrice du Centre Horizon pour femmes, il demeure difficile dans les collectivités rurales ou éloignées de recruter et de retenir du personnel de première ligne qui soit qualifié et bilingue¹⁷⁸.

Des témoins ont suggéré que les refuges et maisons de transition dans les collectivités rurales ou éloignées reçoivent des fonds de soutien ainsi que des fonds supplémentaires pour le transport et la représentation juridique de leurs habitantes victimes de violence¹⁷⁹.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, subventionne le transport des femmes vivant en milieu urbain, rural ou éloigné ou dans des communautés du Nord, y compris les communautés autochtones, qui fuient la violence et qui n'ont pas accès aux services sécuritaires d'un refuge dans leur localité.

Les femmes victimes de la traite des personnes

Le Comité a été informé d'un important manque dans les services des refuges et maisons de transition pour ce qui est des femmes victimes de la traite des personnes. Celles-ci ne satisfont pas toujours les critères d'admissibilité des refuges et maisons de transition desservant les femmes et les enfants touchés par la violence, qui peuvent avoir des règles interdisant le travail du sexe et ainsi priver de services les victimes de la traite des personnes qui s'adonnent à ce travail¹⁸⁰. De plus, les femmes victimes de la traite des personnes peuvent avoir de la difficulté à se conformer aux règles et aux horaires imposés aux résidentes des refuges et maisons de transition, « car [elles]

177 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1640 (Joanne Baker).

178 *Ibid.*, 1630 (Linda Lafantaisie Renaud).

179 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1555 (Samantha Lacourse); et Armée du Salut, « Mémoire de l'Armée du Salut présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime », *mémoire*, novembre 2018.

180 SAVIS of Halton, « Obstacles à l'accès dans les refuges et les logements de transition pour les victimes de la traite », *mémoire*, octobre 2018.



viennent de sortir d'une situation similaire où leur routine quotidienne et leur mobilité étaient entièrement contrôlées par leur trafiquant¹⁸¹ ».

Selon les témoins, il faut adopter en matière de logement des approches intersectionnelles adaptées aux victimes de traumatisme et axées sur la réduction des méfaits pour mieux répondre aux besoins des victimes de la traite des personnes¹⁸². Des témoins ont affirmé en outre que les services offerts dans le réseau des refuges et maisons de transition doivent faire une distinction entre les femmes victimes de la traite des personnes et celles qui s'adonnent consensuellement au travail du sexe et répondre à leurs besoins respectifs¹⁸³.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada prévoit du financement dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement pour la création de mesures d'aide au logement destinées spécialement aux survivantes de la traite des personnes.

Les personnes s'identifiant à certaines identités de genre et orientations sexuelles

Les témoins ont dit que les personnes s'identifiant comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et bispirituelles (LGBTQ2S) sont aux prises avec des taux élevés de violence¹⁸⁴. Mais lorsque les services s'adressent expressément aux « femmes victimes de violence masculine », de nombreux membres de la communauté LGBTQ2S s'en trouvent exclus¹⁸⁵. Les femmes transgenres ne sont parfois pas admises dans les refuges et maisons de transition : « On [leur] dit encore que [leur] présence dans les services aux femmes angostent les femmes cisgenres qui ont été violentées par des hommes¹⁸⁶. » De plus, les personnes qui ne s'identifient pas au concept de genre binaire n'ont souvent le choix qu'entre un refuge ou une maison de transition pour femmes ou un refuge pour hommes, de sorte qu'elles n'ont pas toujours accès aux services dont elles ont besoin.

181 *Ibid.*

182 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1705 (Tara Setaram, conseillère en intervention d'urgence, Traite des personnes, SAVIS of Halton).

183 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1655 (Fiona Cunningham).

184 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1655 (Grace Costa).

185 Association des femmes autochtones du Canada, « [Les refuges pour femmes victimes de violence et le vécu des femmes autochtones : Mémoire à l'intention du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre de communes](#) », *mémoire*, novembre 2018.

186 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1635 (Jayce Beaudin-Carver).

Il arrive que des personnes transgenres restent dans des situations violentes ou dangereuses par crainte de ne pas trouver de refuges capables de répondre à leurs besoins et disposés à les accueillir¹⁸⁷.

Le Comité a appris qu'il n'existe aucune donnée fiable sur ce que vivent les femmes transgenres qui sont en situation d'itinérance, qui subissent de la violence d'un partenaire intime ou qui sollicitent les services d'un refuge ou d'une maison de transition. Les personnes transgenres sont souvent englobées dans une vaste catégorie qui comprend aussi les personnes s'identifiant comme lesbiennes, gaies, bisexuelles et queers. En l'absence de données et d'études spécifiques aux personnes transgenres, il est impossible de répondre adéquatement à leur situation et à leurs besoins¹⁸⁸. D'après les témoins, il faut consulter les personnes s'identifiant comme LGBTQ2S et prendre en compte leur vécu dans l'élaboration des solutions pour contrer la violence entre partenaires intimes¹⁸⁹. Les témoins ont aussi suggéré d'accroître le financement des services de transition destinés à la communauté LGBTQ2S et aux autres groupes vulnérables¹⁹⁰.

Les femmes ayant des troubles complexes de santé mentale ou de toxicomanie

Des témoins ont expliqué que les refuges et maisons de transition ont souvent des politiques qui excluent les femmes ayant des troubles complexes de santé mentale ou de toxicomanie¹⁹¹. Pour cette raison, elles peuvent hésiter à déclarer ce type de problème lorsqu'elles demandent les services d'un refuge¹⁹². Les refuges et maisons de transition n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour soutenir adéquatement cette clientèle¹⁹³, qui peut avoir des besoins considérables et de la difficulté à s'intégrer à la vie commune dans un refuge ou une maison de transition¹⁹⁴. De plus, les règles

187 *Ibid.*, 1635 et 1640.

188 *Ibid.*, 1635.

189 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1615 (Tim Richter).

190 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1705 (Alma Arguello, directrice générale, SAVIS of Halton).

191 Victoria Cool Aid Society, « [Mieux soutenir les maisons de transition et les refuges pour les femmes et leurs enfants victimes de la violence faite aux femmes](#) », *mémoire*, novembre 2018.

192 *Ibid.*; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1545 (Dawn Clark).

193 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1530 (Kristal LeBlanc); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1630 (Linda Lafantaisie Renaud) et 1640 (Joanne Baker).

194 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1545 (Dawn Clark); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1650 (Fiona Cunningham).



entourant l'alcool et les drogues dans les refuges peuvent être difficiles à respecter pour certaines femmes et les empêcher d'être admises dans un refuge ou d'y rester¹⁹⁵. Des témoins ont suggéré de financer l'établissement de refuges « ouverts » et axés sur la réduction des méfaits¹⁹⁶ ainsi que la formation des employées dans les refuges et maisons de transition pour les rendre aptes à aider convenablement les femmes ayant des troubles de santé mentale ou de toxicomanie¹⁹⁷.

195 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1545 (Arlene Hache); et YWCA Hamilton, « [Obstacles à l'accès aux centres d'hébergement et aux logements de transition pour les femmes marginalisées et victimes d'actes de violence](#) », *mémoire*, novembre 2018.

196 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1630 (Linda Lafantaisie Renaud); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1555 (Samantha Lacourse).

197 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1720 (Linda Lafantaisie Renaud).

AIDER LES FEMMES À LEUR SORTIE D'UN REFUGE

Au Canada, la violence fondée sur le sexe est l'un des principaux facteurs de l'insécurité des femmes en matière de logement :

La violence familiale fondée sur le sexe est un facteur clé qui contribue à l'itinérance et à la situation instable en matière de logement des femmes au Canada. On ne tient pas compte des femmes qui subissent de la violence fondée sur le sexe dans le nombre d'itinérants à l'échelle locale ou nationale, et nous voulons nous assurer que leur itinérance et leur instabilité en matière de logement sont bien prises en compte dans les analyses locales et nationales¹⁹⁸.

À leur sortie d'un refuge, les femmes peuvent s'installer avec leurs enfants dans un logement de transition, un logement social ou un logement du marché et, plus tard, dans leur propre maison. Les sections suivantes traitent des options qui s'offrent aux femmes en matière de logement et des obstacles qui peuvent compliquer la quête d'un logis.

L'ACCÈS À DES LOGEMENTS DE TRANSITION

Les témoins ont indiqué que pour les femmes ayant quitté une situation de violence, les maisons de transition – qui offrent un soutien continu et un hébergement d'une durée allant généralement de quelques mois à deux ans¹⁹⁹ – constituent une étape intérimaire cruciale entre le séjour en refuge et l'installation dans un logement permanent²⁰⁰. Les maisons de transition peuvent orienter leurs résidentes vers divers services sociaux et les guider dans leurs démarches administratives en vue de trouver de l'aide financière et un logement, d'obtenir les services d'un avocat, de régler les questions concernant la

198 Anova, « [Mémoire à l'intention des membres du Comité permanent de la condition féminine au sujet de l'étude concernant un meilleur soutien aux refuges et maisons de transition qui desservent des femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes](#) », *mémoire*, novembre 2018.

199 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1635 (Joanne Baker); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1535 (Lise Martin).

200 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1640 (Geneviève Latour) et 1655 (Jean Fong); aussi SAVIS of Halton, « [Obstacles à l'accès dans les refuges et les logements de transition pour les victimes de la traite](#) », *mémoire*, octobre 2018.



garde des enfants et la garderie ou de faire une déclaration à la police²⁰¹. Le Comité a appris l'existence d'un grand décalage entre les moyens dont disposent les maisons de transition et les besoins des femmes et des enfants touchés par la violence. Ce décalage s'explique généralement par un manque de fonds et de ressources et peut contraindre certaines femmes à quitter leur localité dans l'espoir d'obtenir des services ou à retourner dans une situation de violence²⁰².

Les femmes qui quittent un refuge peuvent avoir de la difficulté à se loger en raison des prix élevés du logement et de l'absence de logement de transition dans leur milieu²⁰³.

« La violence familiale fondée sur le sexe est un facteur clé qui contribue à l'itinérance et à la situation instable en matière de logement des femmes au Canada. »

Anova

Il a été souligné, en particulier, que les femmes autochtones retournent parfois dans leur communauté d'origine après avoir quitté un refuge, et que la distance qui les sépare alors du refuge ne permet pas à ce dernier de continuer à leur offrir des services d'approche et de suivi²⁰⁴. Par exemple, Josie Nepinak, directrice générale de l'Awo Awo Taan Healing Lodge Society, a expliqué que des ressources additionnelles sont nécessaires pour garantir aux femmes des mesures de soutien et des plans de sécurité adéquats lorsqu'elles réintègrent leur milieu²⁰⁵.

Plusieurs témoins ont indiqué qu'il faut étendre l'accès aux logements de transition partout au Canada, y compris dans les réserves. Des sommes adéquates doivent être affectées à la construction et à l'exploitation des maisons de transition et à la prestation de services permanents aux femmes qui fuient la violence²⁰⁶. D'autres suggestions ont été faites pour améliorer l'accès des femmes aux maisons de transition, à savoir :

201 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1655 (Jean Fong).

202 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1635 (Joanne Baker) et 1650 (Ann Decter).

203 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1555 (Josie Nepinak), 1640 (Sharmila Chowdhury et Samantha Michaels).

204 *Ibid.*, 1555 (Josie Nepinak).

205 *Ibid.*, 1615.

206 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1625 (Lise Martin); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1625 (Diane Beaulieu); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1545 (Marie-Ève Surprenant).

- « accroître le suivi communautaire associé aux services de soutien individuels et novateurs, et offrir aux femmes l’occasion d’émettre des commentaires au sujet de la conception des programmes et d’influer sur la prestation des services²⁰⁷ »;
- veiller à ce que les maisons de transition instaurent des mesures de sécurité adéquates²⁰⁸ et répondent aux besoins des divers groupes de femmes²⁰⁹;
- conclure des ententes avec les municipalités pour prévoir qu’un nombre minimal d’appartements dans les nouvelles constructions doivent être alloués à l’hébergement de transition²¹⁰;
- créer dans les collectivités des espaces sécuritaires où les femmes cherchant du secours peuvent se réfugier 24 heures sur 24, sept jours sur sept²¹¹.

L’ACCÈS À DES LOGEMENTS SÉCURITAIRES ET ABORDABLES

Les témoins ont affirmé que, malgré l’importance des refuges et des maisons de transition, ceux-ci doivent être considérés comme étant des solutions temporaires entre le moment où une femme quitte un environnement violent et celui où elle trouve un logement permanent, sécuritaire et abordable²¹². L’accès à un tel logement est une condition essentielle à la guérison des femmes et des enfants ayant été traumatisés par la violence²¹³. Cependant, lorsqu’elles quittent un refuge ou une maison de transition,

207 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1550 (Dawn Clark).

208 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1555 (Jennifer Lepko).

209 Carrefour pour Elle, « Mémoire sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime », *mémoire*, novembre 2018.

210 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1735 (Tara Setaram) et 1745 (Megan Walker); aussi FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1545 (Paul Taylor, président et directeur général, Professionnels hypothécaires du Canada).

211 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1535 (Cynthia Drebot).

212 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1640 (Jeff Morrison) et 1720 (Martina Jileckova).

213 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1535 (Tim Richter); Association des femmes autochtones du Canada, « Les refuges pour femmes victimes de violence et le vécu des femmes autochtones : Mémoire à l’intention du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre de communes », *mémoire*, novembre 2018; FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1545 (Arlene Hache).



les femmes ont parfois de la difficulté à trouver un logement abordable parmi les très rares options viables à leur disposition²¹⁴. Le coût élevé du loyer dans de nombreuses villes canadiennes laisse très peu d'argent dans leurs poches pour les autres nécessités, même avec le supplément au loyer et les autres prestations d'aide au revenu²¹⁵. À cause de la rareté des logements abordables et de l'impossibilité qui en résulte pour les femmes de faire la transition à un logement du marché, de nombreux refuges sont surpeuplés et ont de longues listes d'attente. Cette situation fait qu'il est très difficile pour les refuges d'aider plus de femmes²¹⁶.

Outre les obstacles financiers qu'elles doivent franchir, les femmes doivent souvent accomplir des démarches administratives complexes pour recevoir le supplément au loyer et les autres prestations d'aide au revenu nécessaires pour louer un logement²¹⁷. Elles ne satisfont pas toujours les critères d'admissibilité pour être inscrites sur la liste de priorité pour les logements abordables²¹⁸. Les témoins ont aussi expliqué que le racisme et la discrimination sont une réalité du marché du logement et que les propriétaires ne sont pas toujours enclins ou disposés à louer aux mères seules, aux femmes bénéficiaires de l'aide sociale ou aux femmes autochtones²¹⁹.

Certains témoins ont déclaré que l'approche Logement d'abord et l'accès immédiat au logement peuvent aider les femmes à s'autodéterminer et à devenir plus autonomes²²⁰. En revanche, d'autres ont indiqué que cette approche pouvait contribuer à réduire le nombre de lits disponibles dans les refuges et proposent plutôt un modèle axé sur « les

214 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1750 (Violet Hayes); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1710 (Tara Setaram); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1635 (Martina Jileckova).

215 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1610 (Samantha Lacourse); et YWCA Metro Vancouver, « [Mémoire présenté au comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*, novembre 2018.

216 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 3 décembre 2018, 1630 (Sharmila Chowdhury); et Comox Valley Transition Society, « [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine : novembre 2018](#) », *mémoire*, novembre 2018.

217 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1710 (Tara Setaram).

218 YWCA Hamilton, « [Obstacles à l'accès aux centres d'hébergement et aux logements de transition pour les femmes marginalisées et victimes d'actes de violence](#) », *mémoire*, novembre 2018.

219 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1605 (Dawn Clark); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1710 (Tara Setaram); et Prince Edward Island Family Violence Prevention Services, *mémoire*, novembre 2018.

220 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1530 (Tim Richter); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1605 (Arlene Hache).

femmes d’abord²²¹ ». Les témoins ont en outre indiqué que les solutions pour répondre aux besoins de chaque collectivité en matière de logement doivent être le résultat d’une collaboration avec la population locale²²².

Il a été question aussi de la nécessité d’améliorer et d’accroître l’offre de logements abordables et d’en faciliter l’accès aux femmes²²³. Pour ce faire, des témoins ont suggéré de convertir certains immeubles en appartements abordables²²⁴ et d’adopter un modèle de coopératives²²⁵. Pour aider les locataires, des témoins ont recommandé d’accorder des allègements fiscaux aux propriétaires, de réglementer davantage le prix des loyers²²⁶, d’instaurer une allocation fédérale pour le logement pour que les femmes « puissent choisir où se loger²²⁷ » et de prévoir des dispositions à long terme pour la location avec option d’achat²²⁸. Enfin, Martina Jileckova, directrice générale de l’Horizon Housing Society, a suggéré de favoriser les modèles communautaires qui associent le logement abordable à des mesures de soutien social²²⁹.

-
- 221 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1630 (Megan Walker).
- 222 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1640 (Travis DeCoste).
- 223 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1745 (Megan Walker); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1635 (Lyda Fuller); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1635 (Lisa Litz).
- 224 Vancouver and Lower Mainland Multicultural Family Support Services Society, « [Mémoire présenté au comité sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, novembre 2018.
- 225 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1555 (Arlene Hache).
- 226 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1750 (Violet Hayes); et Ishtar Women’s Resource Society, « [Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes](#) », *mémoire*, novembre 2018.
- 227 Ishtar Women’s Resource Society, « [Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes](#) », *mémoire*, novembre 2018.
- 228 *Ibid.*; et Vancouver and Lower Mainland Multicultural Family Support Services Society, « [Mémoire présenté au comité sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime](#) », *mémoire*, novembre 2018.
- 229 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1635 (Martina Jileckova).



Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, cherche de nouveaux moyens d'accroître l'accès à des logements abordables et à des mesures de transition, qui pourraient prendre la forme de suppléments ou de subventions au loyer facilement adaptables.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada offre de l'aide aux organismes qui œuvrent dans le domaine du logement abordable pour qu'ils soient exploités comme des entreprises sociales et qu'ils arrivent ainsi à atteindre leurs besoins opérationnels.

Recommandation 17

Que le gouvernement Canada, dans le but de continuer d'atténuer la crise du logement abordable, collabore avec les provinces et les territoires pour veiller à l'octroi efficient des fonds prévus pour le logement abordable dans la Stratégie nationale sur le logement.

L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Le Comité a entendu qu'il convient d'agir pour aider les femmes ayant vécu de la violence à devenir propriétaires dans une optique d'autonomisation²³⁰. De plus, de la formation en éducation financière pourrait aider les femmes à gérer leurs finances après qu'elles aient quitté un conjoint violent ou échappé à la violence²³¹. Parce que ces femmes peuvent être dans une situation financière précaire²³² et avoir l'impression d'être mal reçues dans les institutions financières, il peut leur être difficile de demander des conseils et des services financiers²³³. C'est pourquoi Donna Mullen et Marilyn Ruttan, courtières en hypothèque et en immobilier respectivement, ont proposé que les professionnels de leur domaine suivent une séance de sensibilisation pour pouvoir aider et conseiller cette clientèle²³⁴. En outre, Marilyn Ruttan a dit au Comité que les femmes qui quittent un refuge doivent être mieux

230 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1740 (Donna Mullen, à titre personnel).

231 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1725 (Martina Jileckova); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1620 (Kristal LeBlanc).

232 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1620 (Tim Richter) et 1620 (Jacquie Bushell, spécialiste des prêts hypothécaires résidentiels, à titre personnel).

233 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1645 (Marilyn Ruttan, à titre personnel).

234 *Ibid.* et 1715 et 1740 (Donna Mullen).

informées des programmes de logement abordable à leur disposition, comme les programmes provinciaux d'aide à la mise de fonds²³⁵.

Les témoins ont aussi dit au Comité que les nouvelles règles en matière de stress hypothécaire peuvent empêcher certaines femmes seules d'obtenir un prêt hypothécaire et de devenir propriétaires²³⁶. Un représentant de la SCHL a expliqué que ces règles visent à protéger les Canadiens contre d'éventuelles pressions économiques ou financières imprévues²³⁷. Des témoins ont soutenu que les règles en matière de stress hypothécaire doivent être éliminées dans le cas des demandeurs de prêt hypothécaire qui occupent un emploi à temps plein depuis six mois sans interruption et qui achètent une maison dont le prix est inférieur à 500 000 \$²³⁸. D'autres initiatives ont été proposées afin d'aider les femmes ayant vécu de la violence à devenir propriétaires, à savoir :

- faire en sorte que les prêteurs hypothécaires au Canada incluent dans le calcul du revenu certaines allocations et prestations sociales comme les prestations pour enfants²³⁹;
- faire en sorte que la dette qui figure dans l'entente de séparation pour le rachat du foyer conjugal par le conjoint soit considérée comme une somme qui sera payée et non pas comme un refinancement de l'hypothèque²⁴⁰.

Plusieurs solutions novatrices ont été présentées au Comité pour aider les personnes appartenant à des groupes vulnérables à devenir propriétaires. Par exemple, l'Antigonish Community Transit explore la possibilité de convertir des conteneurs maritimes en logements abordables en Nouvelle-Écosse²⁴¹ et l'Atira Women's Resource Society a construit un complexe d'habitation en conteneurs maritimes recyclés dont les habitants

235 *Ibid.*, 1740 (Marilyn Ruttan).

236 *Ibid.*, 1645 (Marilyn Ruttan) et 1740 (Donna Mullen).

237 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1615 (Charles MacArthur).

238 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1715 (Donna Mullen).

239 Donna Mullen, « [Rapport de suivi: Recommandations sur les règles hypothécaires Changements à apporter au test de résistance bancaire et aux règles d'admissibilité en fonction du revenu qui auraient des résultats immédiats](#) », *mémoire*, novembre 2018; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1620 (Jacquie Bushell).

240 Donna Mullen, « [Rapport de suivi: Recommandations sur les règles hypothécaires Changements à apporter au test de résistance bancaire et aux règles d'admissibilité en fonction du revenu qui auraient des résultats immédiats](#) », *mémoire*, novembre 2018.

241 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1750 (Travis DeCoste).



font partie d'un programme de mentorat intergénérationnel²⁴². De plus, le Comité a appris que l'Aboriginal Housing Society fournit des logements abordables et l'option de devenir propriétaire grâce à un modèle « d'entreprise sociale » instauré en collaboration avec le secteur privé. Les subventions à l'investissement, lorsqu'elles sont octroyées, servent à l'achat de propriétés et l'argent est ainsi « recyclé » pour aménager d'autres appartements abordables dans la collectivité²⁴³.

Conscients du fait que les refuges sont des options temporaires ou à court terme, les témoins ont discuté des diverses options de logements offertes aux femmes et aux enfants touchés par la violence. Par exemple, trois témoins ont parlé de l'acquisition d'une propriété comme d'un objectif réalisable pour certaines de ces femmes. En revanche, d'autres ont indiqué que cette option n'est généralement pas réaliste pour la plupart des femmes vivant en refuge ou en maison de transition²⁴⁴. Pour beaucoup de femmes ayant vécu de la violence, le prix du loyer est parfois déjà trop élevé²⁴⁵. Diane Beaulieu, directrice générale de l'organisme Halton Women's Place, a affirmé ceci lors de son témoignage :

Notre refuge accueille un très grand nombre de femmes et certaines d'entre elles auraient peut-être les moyens d'acheter, mais ce sont des femmes qui avaient déjà des ressources avant de venir à notre refuge. Nous avons accueilli la femme d'un juge et quelques infirmières. Quand je dis que n'importe quelle femme peut être victime d'abus, c'est vrai. Ces femmes pourraient avoir les moyens d'acheter, mais 99 % des femmes qui se présentent à notre refuge n'en auraient pas les moyens. Elles n'ont pas les moyens de louer un appartement à Halton. Si elles ne peuvent obtenir un logement subventionné auprès de la municipalité régionale d'Halton, bon nombre de ces femmes devront chercher un logement à Hamilton, et même là, c'est difficile²⁴⁶.

242 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1710 (Caithlin Scarpelli).

243 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1645 et 1705 (Boyd Thomas, directeur général, Aboriginal Housing Society).

244 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1720 (Megan Walker); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1700 (Diane Beaulieu); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1705 (Jeff Morrison).

245 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1720 (Megan Walker) et 1725 (Jayce Beaudin-Carver).

246 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1700 (Diane Beaulieu).

LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET PAR UN PARTENAIRE INTIME

Les programmes de prévention sont la clé pour enrayer la violence faite aux femmes et réduire la demande pour les refuges²⁴⁷. Dans son mémoire, l'Association des femmes autochtones du Canada a indiqué que les investissements dans le logement sécuritaire et abordable dans les communautés autochtones ont aussi un effet préventif sur la violence²⁴⁸. D'après les témoins, les modes d'action pour prévenir et contrer la violence faite aux femmes doivent reposer sur la collaboration et s'ancrer dans le milieu de vie²⁴⁹. Les témoins ont aussi souligné l'importance de prendre en compte les points de vue des survivantes dans l'élaboration des initiatives dans ce domaine et de faire participer également les auteurs de la violence et la société canadienne à ces initiatives²⁵⁰. Dans son mémoire, Pauktuutit Inuit Women of Canada a insisté sur la nécessité pour les femmes et les filles inuites d'avoir accès à des services de prévention de la violence²⁵¹. En outre, les témoins ont réclamé des investissements supplémentaires de la part du gouvernement fédéral afin de prévenir et de contrer la violence faite aux femmes²⁵².

Les témoins ont renseigné le Comité au sujet d'*Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe* (la Stratégie). Depuis le lancement de la Stratégie par le gouvernement fédéral en 2017, Condition féminine Canada ainsi que d'autres ministères et organismes fédéraux ont mis en œuvre et financé diverses initiatives visant à aider les survivantes de violence et à prévenir la violence faite aux

247 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1615 (Justine Akman); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1530 (Tim Richter); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1535 (Jennifer Gagnon).

248 Association des femmes autochtones du Canada, « [Les refuges pour femmes victimes de violence et le vécu des femmes autochtones : Mémoire à l'intention du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre de communes](#) », *mémoire*, novembre 2018

249 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1550 (Donna Smith); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1655 (Lyda Fuller).

250 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1550 (Dawn Clark); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1655 (Fiona Cunningham).

251 Pauktuutit Inuit Women of Canada, « [Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence conjugale](#) », *mémoire*, novembre 2018.

252 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1635 (Megan Walker); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1605 (Melpa Kamateros).



femmes. La Stratégie dispense des programmes s'adressant à certains groupes en particulier, comme les populations autochtones ou mal desservies²⁵³. Toutefois, de l'avis de certains témoins, la Stratégie est insuffisante et doit être complétée par un plan d'action national sur la violence fondée sur le sexe. Celui-ci serait dressé en collaboration avec les provinces et les territoires afin de garantir aux femmes de tout le pays un accès égal à des services et à des mesures de protection²⁵⁴.

Les témoins ont expliqué que toute stratégie ou politique fédérale sur la violence faite aux femmes devra être coordonnée aux autres stratégies nationales²⁵⁵, s'attaquer aux inégalités sociales qui touchent les femmes de divers milieux²⁵⁶ et aider les survivantes à demeurer sur le marché du travail²⁵⁷.

Selon plusieurs témoins, le gouvernement fédéral doit s'intéresser à la prévention de la violence et à la promotion de relations saines par l'entremise de programmes d'information offerts à tous les échelons du système scolaire ainsi qu'à la population et par des campagnes de sensibilisations²⁵⁸. Des témoins ont recommandé que ces campagnes tirent parti des médias sociaux²⁵⁹, qu'elles soient culturellement adaptées²⁶⁰ et qu'elles se déroulent en plusieurs langues²⁶¹. Les témoins ont dit que les hommes et les garçons

253 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1545 (Justine Akman).

254 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1655 (Ann Decter); Le Paradis inc., « Objet : les grands besoins des maisons d'hébergement pour femmes violentées », *mémoire*, novembre 2018; Agape House - Eastman Crisis Centre Inc., *mémoire*, novembre 2018; Pavillon Marguerite de Champlain, *mémoire*, novembre 2018.

255 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1725 (Dominika Krzeminska, directrice, Programmes et initiatives stratégiques, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1550 (Melpa Kamateros); et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1645 (Geneviève Latour).

256 Association des femmes autochtones du Canada, « Les refuges pour femmes victimes de violence et le vécu des femmes autochtones : Mémoire à l'intention du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre de communes », *mémoire*, novembre 2018; et FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1600 (Bonnie Brayton).

257 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 5 novembre 2018, 1655 (Fiona Cunningham).

258 Voir, par exemple : FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1730 (Grace Costa); FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1605 (Linda Lafantaisie Renaud); et Women's Place of South Niagara Inc., *mémoire*, novembre 2018.

259 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1630 (Diane Beaulieu).

260 Pauktuutit Inuit Women of Canada, « Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes : Étude sur le réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence conjugale », *mémoire*, novembre 2018.

261 FEWO, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1615 (Melpa Kamateros).

doivent eux aussi prendre part aux efforts pour mettre fin à la violence faite aux femmes²⁶². Ils ont expliqué que ceux-ci doivent apprendre dès l'enfance ce qu'est la violence fondée sur le sexe et comprendre qu'eux seuls sont responsables de leurs actes²⁶³. Selon une représentante du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le PPVF a entraîné une augmentation des propositions axées sur la mobilisation des hommes autochtones contre la violence faite aux femmes et aux filles²⁶⁴.

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, poursuive ses efforts en vue de créer un plan d'action national sur la violence fondée sur le sexe, et qu'il envisage d'intégrer à ce plan des mesures favorisant l'accès à des refuges et à des maisons de transition ainsi qu'à des logements sécuritaires et abordables.

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada encourage les provinces et les territoires à envisager d'intégrer au programme de chaque année scolaire un volet prévention de la violence fondée sur le sexe qui sera axé sur la sensibilisation des garçons en particulier et qui traitera également des droits de la personne et des relations interpersonnelles saines.

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada travaille avec les organisations communautaires pour donner une suite concrète aux recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes intitulé *Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada* en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation culturellement adaptées, conçues localement et axées sur la collectivité et s'adressant à divers groupes comme les jeunes, les hommes et les garçons ainsi que les habitants des communautés autochtones et du Nord.

262 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1715 (Alma Arguello); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1605 (Dawn Clark); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 7 novembre 2018, 1705 (Joanne Baker).

263 Voir, par exemple : FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1715 (Alma Arguello); FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1605 (Dawn Clark); et FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 24 octobre 2018, 1645 (Lyda Fuller).

264 FEWO, [Témoignages](#), 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1650 (Margaret Buist).

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme</p> <p>Justine Akman, directrice générale Politiques et relations extérieures</p> <p>Tammy Tremblay, directrice Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe</p>	2018/10/15	114
<p>Ministère de l'Emploi et du Développement social</p> <p>Janet Gwilliam, gestionnaire Direction des partenariats de développement communautaire et de lutte contre l'itinérance</p> <p>Catherine Scott, directrice générale Direction des partenariats de développement communautaire et de lutte contre l'itinérance</p>	2018/10/15	114
<p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</p> <p>Margaret Buist, sous-ministre adjointe intérimaire Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social</p>	2018/10/15	114
<p>Société canadienne d'hypothèques et de logement</p> <p>Charles MacArthur, premier vice-président Aide au logement</p>	2018/10/15	114
<p>À titre personnel</p> <p>Jacque Bushell, spécialiste des prêts hypothécaires résidentiels</p>	2018/10/17	115
<p>Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance</p> <p>Tim Richter, président et directeur général</p>	2018/10/17	115

Organismes et individus	Date	Réunion
Hébergement femmes Canada Lise Martin, directrice générale	2018/10/17	115
Professionnels hypothécaires du Canada Paul Taylor, président et directeur général	2018/10/17	115
À titre personnel Bonnie Brayton, directrice générale nationale Réseau d'action des femmes handicapées Canada Arlene Hache, intervenante communautaire	2018/10/22	116
Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine Dominika Krzeminska, directrice Programmes et initiatives stratégiques Jeff Morrison, directeur général	2018/10/22	116
Horizon Housing Society Martina Jileckova, directrice générale Lisa Litz, directrice des relations avec les intervenants	2018/10/22	116
Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour Kristal LeBlanc, directrice générale	2018/10/24	117
YWCA Lethbridge and District Jennifer Lepko, directrice générale	2018/10/24	117
YWCA NWT Lyda Fuller, directrice générale	2018/10/24	117
À titre personnel Donna Mullen Marilyn Ruttan	2018/10/29	118
Eva's Initiatives for Homeless Youth Grace Costa, directrice générale Eva's Satellite	2018/10/29	118
London Abused Women's Centre Megan Walker, directrice générale	2018/10/29	118

Organismes et individus	Date	Réunion
SAVIS of Halton Alma Arguello, directrice exécutive Tara Setaram, conseillère en intervention d'urgence Traite des personnes	2018/10/29	118
Windsor-Essex Transgender and Allied Support Jayce Beaudin-Carver, directrice générale	2018/10/29	118
Antigonish Community Transit Society Travis DeCoste, travailleur de soutien au logement A Roof Over Your Head	2018/10/31	119
Centre Horizon pour femmes Linda Lafantaisie Renaud, directrice	2018/10/31	119
Habitat for Humanity Halton-Mississauga John Gerrard, directeur général	2018/10/31	119
Island Crisis Care Society Violet Hayes, directrice générale	2018/10/31	119
Le Bouclier d'Athéna - Services familiaux Melpa Kamateros, directrice exécutive Louise Riendeau, co-responsable des dossiers politiques	2018/10/31	119
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale Chantal Arseneault, présidente	2018/10/31	119
Table de concertation de Laval en condition féminine Fabienne Héraux, intervenante sociale aux services externes Maison de Lina Marie-Ève Surprenant, coordonnatrice	2018/10/31	119
Atira Women's Resource Society Caithlin Scarpelli, directrice Communications et développement des fonds	2018/11/05	120
Carrefour pour femmes inc. Geneviève L. Latour, directrice adjointe	2018/11/05	120

Organismes et individus	Date	Réunion
Iris Kirby House Fiona Cunningham, conseillère en santé mentale	2018/11/05	120
North End Women's Centre Cynthia Drebot, directrice générale	2018/11/05	120
South Shore Transition House Association (Harbour House) Jennifer Gagnon, directrice générale	2018/11/05	120
Tearmann Society for Abused Women Donna Smith, directrice générale	2018/11/05	120
Vancouver Rape Relief and Women's Shelter Jean Fong, intervenante en maison de transition Daisy Kler, intervenante en maison de transition	2018/11/05	120
Victoria Faulkner Women's Centre Samantha Lacourse, coordonnatrice A Safe Place	2018/11/05	120
Aboriginal Housing Society Boyd Thomas, directeur général	2018/11/07	121
BC Society of Transition Houses Joanne Baker, directrice générale	2018/11/07	121
Centre Horizon pour femmes Linda Lafantaisie Renaud, directrice	2018/11/07	121
Fondation canadienne des femmes Ann Decter, directrice Initiatives communautaires	2018/11/07	121
Halton Women's Place Diane Beaulieu, directrice générale	2018/11/07	121
À titre personnel Eva Kratochvil, survivante et intervenante de première ligne Hiatus House Anita Olsen Harper, conseillère en recherche Cercle national autochtone contre la violence familiale	2018/11/19	122

Organismes et individus	Date	Réunion
Haven Society Dawn Clark, directrice générale par interim	2018/11/19	122
Statistique Canada Kathy AuCoin, directrice adjointe Centre canadien de la statistique juridique Yvan Clermont, directeur Centre canadien de la statistique juridique	2018/11/19	122
Awo Taan Healing Lodge Society Josie Nepinak, directrice générale	2018/12/03	125
Femmes autochtones du Québec inc. Viviane Michel, présidente	2018/12/03	125
Minwaashin Lodge Sharmila Chowdhury, intervenante en soutien à la transition	2018/12/03	125
Pauktuutit Inuit Women of Canada Rebecca Kudloo, présidente Samantha Michaels, conseillère principale en matière de politiques	2018/12/03	125

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Advancement of Women Halton
Agape House - Eastman Crisis Centre Inc.
Anova
Armée du Salut
Association des femmes autochtones du Canada
Atlohsa Native Family Healing Services Inc.
Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels
Carrefour pour Elle
Centre féminin du Saguenay
Comox Valley Transition Society
Cowichan Women Against Violence
Dawson Women's Shelter
Elizabeth Fry Society of Greater Vancouver
Eva's Initiatives for Homeless Youth
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
Halton Women's Place
Havre l'Éclaircie
Ishtar Women's Resource Society
Island Crisis Care Society
Kratochvil, Eva
La Gigogne
Le Parados inc.
Maison d'hébergement le Rivage

Maison d'hébergement pour Elles des Deux Vallées
Maison La Traverse
Maison pour femmes immigrantes
Maison Simonne Monet-Chartrand
Mullen, Donna
New Brunswick South Central Transition House and Second Stage Coalition, Inc.
Ontario Association of Interval and Transition Houses
Paquette, Courteney
Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides
Pauktuutit Inuit Women of Canada
Pavillon Marguerite de Champlain
Prince Edward Island Family Violence Prevention Services
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
Réseau d'action des femmes handicapées du Canada
Ruttan, Marilyn
Safe Housing and Directed Empowerment Inc.
SAVIS of Halton
South Central Committee on Family Violence Inc.
Table de concertation de Laval en condition féminine
Three Oaks Foundation
Vancouver and Lower Mainland Multicultural Family Support Services Society
Victoria Cool Aid Society
Victoria Women's Transition House Society
Ville de Montréal
Westcoast Community Resources Society
Willow Place Inc.
Women's Place of South Niagara Inc.
Yellow Brick House
YWCA Hamilton
YWCA Metro Vancouver

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 125, 129, 130 et 134) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Karen Vecchio

Rapport supplémentaire conservateur : Un pont vers la stabilité - Comment une politique du logement réfléchie peut aider les femmes et les enfants à fuir la violence

Introduction

La violence faite aux femmes demeure une crise de santé publique au Canada. Les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale sont extrêmement vulnérables et ont besoin d'un soutien individualisé de la part des organismes de leur collectivité. Malheureusement, les refuges et les maisons de transition qui offrent des services essentiels pour aider ces femmes et enfants font face à des défis importants qu'il faut relever.

De nombreuses collectivités sont aux prises avec de graves disparités de financement ou doivent s'attaquer à des difficultés particulières qui ne sont pas prises en compte dans le système actuel. L'état actuel du marché canadien du logement, avec des prix élevés et une offre faible, désavantage encore plus ces organismes qui essaient d'aider les femmes et les enfants à quitter les établissements d'urgence pour un logement stable et permanent. Il faut s'attaquer à ces problèmes afin de donner aux refuges la capacité d'habiliter ceux qui sont confrontés à l'horreur des mauvais traitements.

Refuges dans les collectivités rurales et éloignées et dans les collectivités autochtones

Au comité, Statistique Canada a mentionné que les refuges ont refoulé environ 300 femmes et 200 enfants en une seule journée, souvent parce que, dans bien des cas, ils fonctionnent déjà au maximum de leur capacité¹. Les refuges dans les collectivités rurales et éloignées, y compris dans le Nord et dans les réserves des Premières nations, font face à des défis supplémentaires sur le plan de la prestation de leurs services. Le manque d'accès à ces refuges complique encore davantage la tâche des femmes et des enfants qui tentent de se remettre de leur traumatisme.

Nous reconnaissons que les femmes dans les collectivités autochtones sont souvent confrontées à des taux élevés de violence, et que ce besoin devrait se refléter dans les niveaux de financement et de services offerts à leurs collectivités. Ces établissements font face à des défis particuliers, notamment des préoccupations en matière de sécurité et d'anonymat. Il est clair que le gouvernement doit consulter directement les bandes et les Aînés afin de créer de nouvelles façons d'harmoniser les collectivités qui en ont le plus besoin avec les ressources dont elles ont besoin.

Nous réitérons la recommandation du rapport du Comité qui demande au gouvernement de veiller à ce que les femmes et les filles des Premières nations qui vivent dans les réserves et qui sont victimes de violence aient accès à des services d'hébergement comparables à ceux offerts aux femmes et aux enfants vivant hors réserve.

Nous appuyons également l'aide fédérale accordée aux collectivités autochtones et à d'autres collectivités dans les régions rurales et éloignées pour les programmes de recyclage professionnel, l'éducation et la sensibilisation.

¹ Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 19 novembre 2018, 1640 (Yvan Clermont, directeur, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada).

Abolition des lacunes dans le continuum du logement

Les conservateurs comprennent que le marché de l'habitation fonctionne selon un continuum à étapes multiples. Le continuum commence au refuge d'urgence (y compris pour les femmes et les enfants victimes de violence) et s'étend jusqu'au logement locatif au taux du marché et à l'accession à la propriété. Les refuges d'urgence sont souvent le premier point de contact pour les personnes qui entrent dans ce continuum du logement et il faut donner aux femmes les outils nécessaires pour se reloger dans des milieux plus stables. Nous croyons fermement que les refuges d'urgence offrent des services essentiels, mais qu'ils doivent être considérés comme des moyens temporaires aidant les femmes à obtenir un logement fiable, durable et permanent.

À mesure que les temps d'attente pour obtenir un logement augmentent et que les refuges d'urgence font face à d'autres contraintes, le besoin de logements sûrs et abordables devient de plus en plus urgent. Malheureusement, la faiblesse de l'offre et le prix élevé des maisons sur le marché canadien de l'habitation ont nui à la capacité des gens de faire la transition naturellement à chaque étape du continuum du logement, surtout dans les grands centres urbains comme Toronto et Vancouver.

Bien qu'il y ait des préoccupations à chaque étape du continuum, la politique gouvernementale qui impose un test de résistance bancaire aux Canadiens qui demandent des prêts hypothécaires préoccupe. L'Association canadienne de l'immeuble a déclaré que le test de résistance bancaire réduirait le pouvoir d'achat d'environ 18 % pour les emprunteurs de premier ordre (c.-à-d. les acheteurs qui disposent d'une mise de fonds de 20 % ou plus)². Dans leur rapport de l'automne 2017, les Professionnels hypothécaires du Canada ont estimé qu'entre 2017 et 2019, environ 200 000 familles auront considérablement réduit leurs attentes en matière de logement afin d'obtenir du financement, ou ne pourront tout simplement pas acheter de maison³.

Ces mesures ont comprimé l'activité régulière du marché et limité la mobilité ascendante que les Canadiens pouvaient habituellement trouver dans le continuum du logement. Elles ont réduit le pouvoir d'achat et restreint l'offre de logements et de logements locatifs qui seraient autrement abordables pour les personnes à faible revenu, y compris les femmes qui cherchent à quitter un refuge ou une maison de transition. Le fait de ne pas mettre cette information en évidence dans le rapport du Comité, malgré les témoignages de plusieurs témoins, laisse inévitablement de côté de l'information qui pourrait servir à l'élaboration des politiques et laissera inexplorées des solutions prometteuses pour aider les femmes et les enfants vulnérables.

Nous comprenons que l'accession à la propriété peut sembler une réalité lointaine pour les personnes qui vivent dans le réseau des refuges. Toutefois, en repoussant encore davantage l'accession à la propriété grâce à une combinaison de hausses d'impôt et de réglementation, le gouvernement libéral a en fait créé un goulot d'étranglement dans le continuum du logement naturel. Malheureusement, cela signifie que ceux qui doivent relever le défi de trouver un

² https://www.crea.ca/wp-content/uploads/2016/02/20171006_PACDays_MPBriefingBooklet_FR_Web.pdf

³ <https://mortgageproscan.ca/docs/default-source/consumer-reports/fall-survey-results-2017-french.pdf>

logement après une expérience traumatisante ont encore moins d'options pour reconstruire leur vie.

Priorité au logement

Le gouvernement conservateur précédent a compris que le logement permanent offre une grande stabilité aux personnes vulnérables. C'est pourquoi, dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), nous avons affecté 65 % du financement à des projets correspondant à l'approche Logement d'abord. Comme l'indique le rapport du Comité, en plus de fournir un endroit permanent où se loger, l'approche Logement d'abord comprend également des services d'encadrement complets qui sont essentiels pour les personnes vulnérables.

L'approche Logement d'abord est un moyen éprouvé et rentable de mettre fin de façon permanente à l'itinérance. Le rapport final du Comité consultatif sur l'itinérance commandé par le gouvernement libéral actuel souligne *plus particulièrement* l'utilité de l'approche Logement d'abord et affirme que ce modèle pourrait faire une différence considérable dans la vie des femmes et des enfants qui fuient la violence⁴. Ce comité mandaté par le gouvernement et composé de spécialistes du logement et de l'itinérance, de fournisseurs de services locaux et régionaux, ainsi que de personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance, a conclu son rapport officiel en recommandant au gouvernement de « maintenir l'affectation des fonds et les objectifs actuels de Logement d'abord pour permettre aux collectivités de mettre fin à l'itinérance ».

Malheureusement, malgré la recommandation de son propre comité, le gouvernement libéral a rejeté ces conclusions et a plutôt supprimé les objectifs de financement de Logement d'abord, lorsqu'il a remanié la SPLI, maintenant connue sous le nom de *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*⁵. Cette décision ne tient pas compte de la façon dont le continuum du logement fonctionne ni de la façon dont l'aide stratégique et opportune peut offrir aux femmes et aux enfants qui fuient la violence un accès immédiat à un foyer stable, ainsi qu'à des mesures de soutien et des services pertinents qui les aideront à rebâtir leur vie.

Conclusion et recommandations

Bien que les membres conservateurs du comité accueillent d'un bon œil le contenu du rapport du comité et souscrivent à la majorité de ses conclusions, nous croyons que plusieurs éléments des témoignages ont été omis. Nos recommandations supplémentaires s'appuient sur les principes énoncés dans le présent rapport supplémentaire et sont axées sur l'atteinte d'un équilibre entre la compassion et la détermination de lutter contre la tragédie de la violence fondée sur le sexe et d'assurer l'autonomisation des femmes sans créer de politiques gouvernementales qui introduisent de nouveaux obstacles pour celles qui cherchent un refuge à la suite d'une expérience traumatisante.

⁴ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/publications-bulletins/comite-consultatif-rapport.html>

⁵ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/06/vers-un-chez-soi-la-strategie-canadienne-de-lutte-contre-litinerance.html>

Annexe I : Recommandations

1. Que le gouvernement du Canada collabore avec des organismes communautaires à la prise de mesures importantes pour concrétiser les recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes intitulé *Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada* concernant la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et de programmes éducatifs culturellement adaptés et axés sur la collectivité et le savoir local pour divers groupes, y compris les jeunes, les hommes et les garçons, et les résidents des collectivités autochtones et du Nord.
2. Que le gouvernement du Canada s'attaque au manque de logements abordables, de maisons de transition et de logements communautaires en éliminant les politiques gouvernementales qui limitent l'offre de logements et qui créent des obstacles à l'accès par les femmes à ces services de soutien. Cela pourrait être facilité par l'introduction d'un rapport annuel de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur le coût total des taxes, des frais, des permis, des retards et des formalités administratives par unité de logement dans chaque grand marché au Canada, et une évaluation de l'incidence des tests de résistance bancaire sur les femmes qui cherchent à entrer sur le marché après un événement traumatisant.
3. Que le gouvernement du Canada mène une analyse comparative entre les sexes plus sur l'approche Logement d'abord et sur sa décision de supprimer tous les objectifs de financement pour le programme Logement d'abord dans le cadre de la stratégie Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance.
4. Que le gouvernement du Canada fournisse du financement aux organismes pour qu'ils créent et mettent en œuvre un modèle d'affaires leur permettant de générer des revenus de façon durable qui les aideraient à payer le coût des logements abordables ou des places dans les refuges.

Annexe II : Témoignages d'experts à l'appui des recommandations

Martina Jileckova (directrice générale, Horizon Housing Society) : « Pour les femmes qui fuient la violence, le manque d'accès à des logements abordables subventionnés les touche doublement. Les femmes qui quittent un partenaire violent voient souvent leur revenu diminuer, et c'est ce que nous constatons lorsqu'elles viennent vivre avec nous. Ensuite, le manque d'accès à un logement abordable peut les obliger à opter pour l'itinérance. Une fois qu'elles en sont là, le manque d'options en matière de logement les maintient dans l'itinérance. Nos partenaires, Discovery House et d'autres, nous disent que le séjour moyen dans un refuge de deuxième étape pour une femme et ses enfants est de neuf mois à Calgary. Ce n'est pas nécessairement parce qu'elles doivent rester dans le refuge pendant neuf mois, mais parce qu'il y a un manque de logements abordables pour ces femmes. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1635).

Martina Jileckova (directrice générale, Horizon Housing Society) : « C'est intéressant, parce que je suis d'accord pour dire que nous avons besoin de refuges d'urgence et d'hébergement de deuxième étape pour une très courte période. Nos organismes partenaires nous disent qu'une fois le besoin immédiat comblé une femme qui a des enfants est très bien logée dans un logement communautaire avec du soutien. Nous ne considérons plus le logement transitoire de deuxième étape comme une progression, alors que vous devez y rester pendant six mois parce que vous suivez un programme. Nous avons constaté à Calgary que la méthode qui fonctionne vraiment et qui a de meilleurs résultats consiste, une fois le besoin de refuge immédiat comblé, à reloger les femmes le plus rapidement possible dans des logements communautaires qui sont abordables et où elles peuvent encore avoir accès aux services de soutien. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, le 22 octobre 2018, 1725 (Martina Jileckova, directrice générale, Horizon Housing Society)).

Martina Jileckova (directrice générale, Horizon Housing Society) : « Nous avons parlé des femmes autochtones, et elles ont besoin de renouer avec leur culture. Nous allons reloger les femmes dans nos logements, mais elles ont besoin de renouer avec leur culture, ce que les soutiens sociaux peuvent leur offrir. Ce sont les types de soutien qui doivent être financés » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, le 22 octobre 2018, 1725).

Jeff Morrison (directeur général, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine) – « Les refuges et les logements de transition sont importants, mais ils sont et devraient être temporaires. Ce sont des solutions provisoires pour les personnes ayant survécu à des situations de violence familiale. La prochaine étape pour les femmes consiste à trouver, à obtenir et à conserver un logement sûr et abordable. Cependant, cet écart entre les besoins et l'offre est aggravé par les longues listes d'attente pour les logements sociaux et à but non lucratif, en particulier pour les familles avec enfants, qui dépassent de loin la disponibilité des unités. À titre d'exemple, à Montréal, plus de 25 000 personnes sont actuellement sur la liste d'attente. À Toronto, la liste d'attente va bien au-delà de 82 000 personnes. Nous estimons que ces chiffres sont très conservateurs. Nous croyons que la demande réelle est beaucoup, beaucoup plus élevée. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1640).

Jeff Morrison (directeur général, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine) – « Comme nous l'avons mentionné, les refuges sont importants et jouent un rôle, mais ils ne sont qu'une aide temporaire. Les refuges, en particulier ceux qui accueillent les femmes fuyant la violence, ne devraient pas être perçus comme une solution. Ils devraient plutôt être perçus comme une étape. En ce qui concerne l'offre de refuges aux femmes fuyant la violence, j'ose espérer que ce comité se penchera réellement sur la manière de fournir un accès continu à des logements sécuritaires et abordables à long terme. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1655).

Arlene Hache (intervenante communautaire, à titre personnel) – « Pour moi, le modèle Logement d'abord contient tous les éléments nécessaires. Je crois que c'est l'application des différences culturelles ou des outils culturels, une pratique axée sur les traumatismes, et c'est juste pour mieux compléter la pratique. C'est frustrant, parce que le modèle Logement d'abord, du point de vue d'une ancienne survivante du refuge, fonctionne. Les groupes de femmes disent qu'il ne fonctionne pas; les gens ont leur propre façon de faire les choses, et ils doivent soutenir toutes ces femmes. Ils agissent comme si les femmes dans les refuges n'avaient aucune capacité que ce soit de vivre seules ou de mener leur propre vie. Beaucoup des femmes qui font face à des situations violentes ont vécu seules et peuvent vivre seules. Ce n'est pas parce qu'elles se retrouvent dans un refuge qu'elles ne peuvent être soutenues dans leur propre maison ou dans des maisons différentes. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 22 octobre 2018, 1605).

Tim Richter (président et directeur général, Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance) – « À mon avis, des solutions à long terme seront trouvées si nous faisons participer des femmes qui ont été victimes de violence familiale à toutes les étapes du processus stratégique. Dans le milieu de la lutte contre l'itinérance, nous avons appliqué des approches fondées sur les droits comme celle axée sur le logement d'abord avec un succès considérable. Cette approche donne aux sans-abri un organisme, une voix et un choix. En procédant ainsi, nous obtenons de meilleurs résultats à long terme qu'avant. En les écoutant attentivement et en tenant compte de leur contribution et de leurs besoins dans nos systèmes et nos programmes, nous créons des systèmes et des programmes plus efficaces pour les servir. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1530).

Tim Richter (président et directeur général, Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance) – « Pour mieux répondre aux besoins des femmes et des enfants qui fuient la violence familiale, il est essentiel de leur procurer un logement permanent, sécuritaire, convenable et abordable. Les résultats positifs découlent de la prestation de services globaux visant à aider les femmes à accroître leur autonomie et à sortir de leur traumatisme. Nous constatons que des interventions empruntées au système de lutte contre l'itinérance, comme le programme du logement d'abord, sont couronnées de succès pour les femmes et les enfants qui fuient la violence lorsque le modèle est adapté à leurs besoins uniques et précis. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1535).

Tim Richter (président et directeur général, Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance) – « Il y a beaucoup de choses à dire, mais parlons d'abord de l'entrée des personnes dans le système de refuges pour les femmes violentées, ce qui leur arrive lorsqu'elles sont là, et leur départ. On ne peut séparer la stabilité du logement et les services de soutien dont ces personnes ont besoin pour soigner leurs traumatismes, s'assurer du bien-être de leurs enfants et de leur sécurité personnelle et régler leurs problèmes psychologiques ainsi que leurs dépendances. Je crois que la prise en charge complète est d'une importance critique si on veut que ces personnes réussissent à s'en sortir. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1600).

Catherine Scot (directrice générale, Direction des partenariats de développement communautaire et de lutte contre l'itinérance, ministère de l'Emploi et du Développement social) – « Bien que l'approche Logement d'abord ait été initialement mise à l'essai auprès de sans-abri célibataires ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, elle a été utilisée avec succès auprès de divers groupes démographiques, dont les femmes et les familles. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 15 octobre 2018, 1535).

Violet Hayes, directrice générale, Island Crisis Care Society – « Oui, la mention de l'allégement fiscal pour les propriétaires pourrait aider. Étant donné que le prix des maisons augmente, une maison à 500 000 \$ est plutôt ordinaire à Nanaimo maintenant. Si les propriétaires doivent payer une hypothèque et que les impôts fonciers continuent d'augmenter, ils augmentent le loyer autant qu'ils le peuvent. Nous venons tout juste d'apprendre quel sera le pourcentage maximum d'augmentation des loyers qui sera autorisé l'an prochain: ce sera 4,5 %. C'est une grosse augmentation [...]. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 31 octobre 2018, 1750).

Marilyn Ruttan (à titre personnel) – « J'ai répondu rapidement que les femmes célibataires ne venaient plus chez nous pour acheter une maison surtout depuis janvier dernier, lorsque le nouveau test de tension hypothécaire a été mis en place. Il est déjà assez difficile pour une famille à deux revenus d'être admissible, et encore moins pour une femme seule ou une femme célibataire qui essaie de se remettre sur pied après avoir vécu dans un refuge de première ou de deuxième étape. Les femmes ne peuvent pas acheter une maison sans d'abord être admissibles à une hypothèque, et les grandes banques ne sont pas du tout accommodantes ou accueillantes. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1640).

Donna Mullen (à titre personnel) – « À l'heure actuelle, lorsqu'on demande un prêt hypothécaire pour acheter une maison, les règles n'ont jamais été aussi rigoureuses et différentes d'un prêteur à l'autre. J'ai commencé à travailler dans les banques en 1982, alors que les taux étaient de 20 %. J'ai donc vécu chaque crise. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1650).

Donna Mullen (à titre personnel) – « En fait, il y a tant de personnes en situation d'invalidité de courte durée que les employés occasionnels travaillent 40 heures par semaine toute l'année pour compenser l'absence de travailleurs qui prennent des vacances de huit semaines ou qui

reçoivent des prestations d'invalidité de courte durée. Et vous savez quoi? Ces femmes ne peuvent pas s'acheter de maison. Elles doivent continuer à travailler à ce rythme pendant deux ans avant que leur revenu moyen ne leur permette d'obtenir un prêt hypothécaire.

Ma première recommandation, connaissant bien ce secteur de l'industrie, est d'exiger six mois de travail continu à raison de 40 heures par semaine pour être admissible à un prêt hypothécaire de 500 000 \$ et moins, et ce, sans exiger de test de résistance. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1715).

Donna Mullen (à titre personnel) – « Si nous voulons qu'elles réussissent, nous devons leur donner les moyens de payer leurs propres factures. C'est le gage de l'autonomisation des femmes aujourd'hui. Elles veulent payer leurs frais, acheter leur propre nourriture et pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants. C'est ce qui donnera à la femme le plus grand sentiment de sécurité possible dans le monde d'aujourd'hui.

Si les loyers sont semblables à ce que serait le paiement hypothécaire, quelle meilleure façon d'autonomiser une femme que si elle n'a pas à craindre de devoir déménager tous les deux ans parce qu'un propriétaire veut vendre? La maison peut également lui apporter des profits si elle la vend, compte tenu de la façon dont l'immobilier a pris de la valeur. Nous cherchons à assurer cette sécurité. Les politiques en place à l'heure actuelle sont tellement contradictoires que les femmes hochent la tête et se demandent quoi faire.

Pour ce qui est de construire plus de centres, oui, nous avons certainement besoin de plus d'espaces de transition de première phase. Nous ne pourrions jamais en construire assez pour répondre aux besoins actuels. Nous devons commencer à mettre en place des programmes qui relient les femmes et les aident à sortir du statut de transition à la phase deux, des programmes qui leur assurent la sécurité dans leur propre maison. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 29 octobre 2018, 1740).

Jacquie Bushell (spécialiste des prêts hypothécaires résidentiels, à titre personnel) faisant référence à une conversation avec une collègue – « Elle a dit que depuis les règles de la ligne directrice B-20, les normes d'admissibilité des politiques de prêt de la plupart des grands établissements financiers, ou les prêteurs de type A, ont été supprimées, ainsi que la possibilité de recourir au crédit d'impôt pour enfants et à une pension alimentaire non imposable ou à une pension alimentaire pour enfants. Par conséquent, très peu de prêteurs, seulement deux, la Banque ICICI et la Financière Manuvie, autorisent une variante de ce type de revenu pour pouvoir être admissible. Le choix de prêteurs est considérablement plus limité depuis l'adoption des lignes directrices B-20, qui ont éliminé des options et des concurrents. Les prêteurs doivent prouver la rentabilité à l'aide d'un revenu démontrable ou d'un revenu autorisé dans les lignes directrices. La plupart des prêteurs ont retiré le crédit d'impôt pour enfants parce qu'ils estiment que ce n'est pas viable à long terme et que cela ne peut donc pas servir à atténuer l'abordabilité. Lorsqu'on se sert du crédit d'impôt pour enfants ou de la pension alimentaire pour conjoint, on réduit souvent le montant de 20 ou 40 %, selon la

politique du prêteur et l'âge des enfants. Comme vous pouvez le deviner, cela nuit à la capacité des demandeurs à être admissibles lorsqu'une grande partie de leurs revenus comprend une pension alimentaire pour conjoint et enfants ainsi que le crédit d'impôt pour enfants.

Elle a dit que ce qu'il faut retenir, c'est que les options pour les prêteurs qui autorisent ce genre de revenus sont beaucoup plus limitées depuis les modifications aux règles. Du même coup, les options et les conditions de prêt du consommateur sont moindres, et on lui demande habituellement de payer un taux d'intérêt plus élevé pour tirer parti de ces programmes. Le consommateur est non seulement dans l'impossibilité d'utiliser un revenu qui l'aide à entamer sa nouvelle vie, mais aussi pénalisé pour cette raison en payant un taux d'intérêt plus élevé. Les nouvelles règles n'autorisent pas l'octroi de prêts en fonction du profil de l'emprunteur, c'est-à-dire en recourant à la logique, ni la prise en compte des rentrées de fonds selon le revenu réel.

Son association aimerait donner une meilleure idée de la situation désespérée des refuges, mais elle doit tenir compte de la simulation de crise du gouvernement. Ce groupe de demandeurs est effectivement beaucoup plus touché que les autres. Cela touche une grande partie des personnes que vous étudiez: les femmes qui veulent se sortir de conditions affreuses, mais qui sont limitées par la réglementation. Les membres et les clients de l'association disent clairement que ces règles ont compliqué la vie des Canadiens à qui votre comité cherche à donner la liberté et l'indépendance dont ils ont besoin et qu'ils méritent. » [Traduction] (Comité permanent de la condition féminine, Témoignages, 1^{re} session, 42^e législature, 17 octobre 2018, 1545).

LE TEMPS EST VENU DE MIEUX FINANCER LES SERVICES AUX FEMMES ET D'ASSURER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES ET À LA PROTECTION À TOUTES LES FEMMES

Rapport minoritaire présenté par le Nouveau Parti démocratique du Canada au gouvernement du Canada

« Les refuges sont bien plus que des endroits sécuritaires où loger. Ils offrent des services et des ressources essentiels qui permettent aux femmes et aux enfants victimes de mauvais traitements de se remettre de la violence, de retrouver leur estime de soi et de prendre des mesures pour vivre à nouveau de manière autonome. Les refuges contribuent également au travail de sensibilisation et au changement social dans le cadre de vastes efforts pour prévenir et éliminer la violence faite aux femmes et aux filles¹. »

Au Canada et ailleurs dans le monde, la violence contre les femmes demeure un grave problème. Ici, la violence conjugale est encore l'une des formes de violence les plus courantes contre les femmes.

- Tous les six jours au Canada, une femme est tuée par son partenaire intime.
- Plus de la moitié des Canadiennes seront victimes de violence au cours de leur vie.
- Les femmes autochtones sont sept fois plus susceptibles d'être assassinées que les femmes non-autochtones. Au cours des 30 dernières années, des milliers de femmes autochtones ont été portées disparues ou assassinées au Canada. Les femmes autochtones sont trois fois plus souvent victimes d'agressions sexuelles que les femmes non-autochtones.
- « Les femmes en situation de handicap et les femmes sourdes vivent des taux de violence trois fois plus élevés comparativement aux femmes non-handicapées. Elles représentent la plus large et la plus pauvre minorité au Canada avec les taux les plus élevés de violence physique, systémique, financière, psychologique et interpersonnelle/familiale². »
- La violence familiale et la violence sexuelle coûtent plus de 12 milliards de dollars par année à l'économie.

Les néo-démocrates demandent au gouvernement libéral de tenir sa promesse de mettre en œuvre un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, et réclament justice pour les femmes autochtones portées disparues. Les néo-démocrates demandent également au gouvernement de financer les activités des refuges et des maisons de transition au Canada qui accueillent les femmes qui fuient la violence.

La nécessité d'un leadership national pour coordonner les mesures visant à contrer la violence faite aux femmes et aux filles s'impose depuis longtemps. Pourtant, les gouvernements libéraux et conservateurs successifs n'ont rien fait. En particulier, le gouvernement Trudeau n'a toujours pas concrétisé sa rhétorique féministe. De nombreux témoins, dont Rebecca Kudloo, présidente

¹ *Témoignages*, Lise Martin, directrice générale, Hébergement des femmes Canada, 17 octobre 2018.

² Réseau d'action des femmes handicapées Canada. « Législation, politiques et services répondant à la violence envers les femmes en situation de handicap et les femmes sourdes », décembre 2018, URL : <https://dawnacanada.net/projects/lps/>.

de Pauktuutit Inuit Women of Canada, reprochent au gouvernement de ne rien faire pour s'attaquer à cette crise nationale :

En 2015, le premier ministre Justin Trudeau s'est engagé à assurer l'égalité des sexes pour les femmes au Canada. Le gouvernement fédéral s'est également engagé à la réconciliation avec les peuples autochtones. Notamment, la ministre de la Condition féminine, Maryam Monsef, a reçu le mandat de veiller à ce qu'aucune personne fuyant la violence familiale ne se retrouve sans endroit où aller, en élargissant et en soutenant le réseau de refuges et de maisons de transition du Canada. Malgré cela, la violence faite aux femmes et aux filles inuites est demeurée une crise systémique nationale qui exige des mesures urgentes, éclairées et concertées³.

Tous les jours, les refuges pour femmes victimes de violence de partout au pays sont forcés de refuser des femmes et des enfants par manque de place.

- « Durant une journée type de 2014, les centres d'hébergement ont dû refuser plus de 300 femmes et 200 enfants et, dans plus de la moitié des cas – soit 56 % –, c'est parce qu'il n'y avait plus de place⁴. »

Le gouvernement fédéral échoue lamentablement. De plus, il n'a pas tenu la promesse faite aux Canadiens et aux Nations Unies d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action national.

À cause du manque de leadership fédéral, les femmes font encore l'expérience de degrés variables de services et de protection, selon l'endroit où elles vivent et celui vers lequel elles fuient. Dans un rapport de 2018, Hébergement femmes Canada⁵ révèle que :

- Pour se protéger contre la violence et refaire leur vie, les survivantes doivent composer avec les mesures d'intervention « très fragmentées » et « souvent inaccessibles » des refuges pour femmes victimes de violence.
- Bien des politiques, lois et stratégies au Canada « sont mal coordonnées, entrent en conflit les unes avec les autres et entraînent des effets indésirables ».

Le gouvernement actuel a, au mieux, adopté une approche fragmentée à l'égard de la création d'un plan d'action national pour contrer la violence fondée sur le sexe.

En avril 2018⁶, la rapporteure spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les femmes a, à l'occasion de sa première visite officielle au Canada, reproché au

³ *Témoignages*, Rebecca Kudloo, présidente, Pauktuutit Inuit Women of Canada, 3 décembre 2018.

⁴ *Témoignages*, Justine Akman, directrice générale, Politiques et relations extérieures, Condition féminine Canada, 15 octobre 2018.

⁵ Hébergement femmes Canada. « Building a National Narrative; a select review of domestic violence policies, legislation, and services across Canada », septembre 2018, URL : <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2018/09/Building-a-National-Narrative-Sept-2018.pdf> (en anglais seulement) [TRADUCTION].

⁶ Dubravka Šimonović, rapporteure spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences. « End of mission statement - Official visit to Canada », 23 avril 2018, URL : <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22981&LangID=E> (en anglais seulement) [TRADUCTION].

gouvernement de ne pas prévenir la violence contre les femmes et les filles; elle a aussi déploré le manque de mesures pour assurer leur sécurité et leur bien-être :

- « La violence contre les femmes au Canada demeure un problème grave, courant et systémique : une affaire à régler qui exige des mesures urgentes. »
- La rapporteure a parlé du manque de cohérence dans l'application de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires; il en résulte que la protection et les services sont incomplets et protègent mal le droit des femmes de vivre à l'abri de la violence⁷.

Les témoins continuent de demander au gouvernement de créer immédiatement un plan d'action national⁸ qui s'appuierait sur le Modèle de plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles⁹, lequel a été mis au point par un réseau de 23 experts, syndicats et organismes non gouvernementaux canadiens et reçoit l'appui de plus de 180 organisations. Certains ont même fait valoir que le gouvernement fédéral « aurait pu en profiter pour mettre de l'ordre dans ses propres affaires. Cela aurait pu faire partie du plan d'action [national]¹⁰. »

La rapporteure spéciale de l'ONU a aussi insisté pour dire que le « fédéralisme ne devrait pas faire obstacle à la mise en application des droits de la personne¹¹ ». Elle s'est montrée très critique à l'égard du manque de leadership du gouvernement fédéral :

« Le Canada s'est doté d'une Stratégie pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. Sa portée est limitée aux domaines de responsabilité du gouvernement fédéral et ne vise donc pas à s'assurer que les femmes dans toutes les régions du pays aient accès à des niveaux comparables de services et de protections¹². »

Il est maintenant évident que le gouvernement Trudeau n'a respecté ni ses engagements internationaux envers l'ONU, ni ses obligations en matière d'égalité au regard des droits de la personne et de la Constitution. En effet, il n'a adopté aucun plan d'action national pour protéger les femmes et les filles canadiennes.

⁷ Dubravka Šimonović, rapporteure spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences. « End of mission statement - Official visit to Canada », 23 avril 2018, URL : <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22981&LangID=E> (en anglais seulement) [TRADUCTION].

⁸ *Témoignages*, Ann Decter, directrice, initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes, 7 novembre 2018; *Témoignages*, Joanne Baker, directrice générale, BC Society of Transition Houses, 7 novembre 2018; *Témoignages*, Lise Martin, directrice générale, Hébergement Femmes Canada, 17 octobre 2018; *Témoignages*, Donna Smith, directrice générale, Tearmann Society for Abused Women, 5 novembre 2018; *Témoignages*, Eva Kratochvil, survivante et intervenante, Hiatus House, 19 novembre 2018; *Témoignages*, Louise Riendeau, co-responsable, dossiers politiques, Rroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 31 octobre 2018; *Témoignages*, Lyda Fuller, directrice générale, YWCA des Territoires du Nord-Ouest, 24 octobre 2018; *Témoignages*, Genevière Latour, directrice adjointe, Carrefour pour femmes inc., Nouveau-Brunswick, 5 novembre 2018.

⁹ Canadian Network of Women's Shelters and Transition Houses, « Modèle de plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles », 20 avril 2016, URL: <http://endvaw.ca/wp-content/uploads/2015/10/Blueprint-for-Canadas-NAP-on-VAW.pdf> (en anglais seulement).

¹⁰ *Témoignages*, Joanne Baker, directrice générale, BC Society of Transition Houses, 7 novembre 2018.

¹¹ Dubravka Šimonović, rapporteure spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences. « End of mission statement - Official visit to Canada », 23 avril 2018, URL : <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22981&LangID=E> (en anglais seulement) [TRADUCTION].

¹² Hébergement Femmes Canada. « Hébergement femmes Canada publie un rapport documentant les écarts en matière de politiques, lois et services concernant la violence conjugale parmi les provinces et les territoires », septembre 2018, URL : <https://endvaw.ca/fr/archives/news/hebergement-femmes-canada-publie-un-rapport-documentant-les-ecarts-en-matiere-de-politiques-lois-et-services-concernant-la-violence-conjugale-parmi-les-provinces-et-territoires/>.

Depuis le dépôt du rapport du NPD intitulé *Il est urgent de se doter d'un plan d'action national détaillé pour mettre fin à la violence contre les jeunes femmes et les filles* (mars 2017), le gouvernement n'a rien fait en ce sens. Puisqu'il faut absolument un leadership national pour sauver des vies et aider les femmes à fuir la violence conjugale, nous réitérons notre demande.

Le NPD recommande donc :

Que le gouvernement du Canada exerce immédiatement un rôle de leadership et coordonne les initiatives fédérales, provinciales, territoriales et municipales destinées à protéger les femmes et les filles contre la violence, au moyen d'un plan d'action national – pour garantir l'égalité d'accès aux services partout au pays par l'intermédiaire de politiques, de lois et d'activités de sensibilisation, et pour prévenir et combattre la violence contre les femmes et les filles – et que ce plan d'action national soit mis sur pied en partenariat avec les peuples et collectivités autochtones.

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires et en partenariat avec les peuples et collectivités autochtones, lance immédiatement une initiative nationale de coordination des services de police et du système de justice pour que les victimes et les survivantes de la violence contre les femmes et les filles aient toutes accès à la même protection et à la même justice partout au pays, y compris l'accès à des services, des politiques et des lois uniformes d'une province et d'un territoire à l'autre.

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les peuples et collectivités autochtones, travaille avec les provinces et les territoires pour :

- ***Mettre au point des stratégies pour s'attaquer à la violence fondée sur le sexe et pour s'assurer que les policiers et les procureurs appliquent les mêmes pratiques lorsqu'ils ont affaire à une survivante de ce type de violence;***
- ***Coordonner un examen national du système de justice pour que les survivantes de la violence contre les femmes et les filles aient le même accès à la protection et à la justice partout au pays.***

Les services aux femmes au Canada souffrent d'un grave sous-financement.

À la mémoire de Kate McInturff, chargée de recherche au Centre canadien de politiques alternatives, rappelons-nous son conseil au Parlement : « Si je peux vous convaincre de prendre une mesure qui peut changer des vies [...], cette mesure consiste à investir dans les organisations féminines¹³. » Elle avait ajouté que :

- Les organisations féminines comptent parmi les plus sous-financées du secteur sans but lucratif au Canada, alors qu'elles constituent le moyen le plus efficace pour améliorer la vie des femmes;

¹³ *Témoignage*, Kate McInturff, chargée de recherche, Centre canadien de politiques alternatives, 28 septembre 2017.

- Le financement fédéral direct accordé aux organisations féminines représente moins d'un centième de pourcentage du total des dépenses de programmes fédérales, soit environ un dollar par femme au pays.

Les organisations féminines luttent depuis des années pour pouvoir poursuivre leurs activités parce qu'elles ne reçoivent pas de fonds de fonctionnement de base du gouvernement fédéral. Le mouvement #MoiAussi a levé le tabou sur le signalement de la violence, mais le financement offert par le gouvernement fédéral n'évolue pas au rythme de la demande et les femmes ne reçoivent pas toute l'aide dont elles ont si désespérément besoin. Le programme de financement du gouvernement du Canada est incertain, pousse à la concurrence et accapare les intervenantes, qui pourraient plutôt consacrer leur temps à aider davantage les femmes.

Les groupes de femmes, les refuges, les maisons de transition et les travailleuses de première ligne de partout au pays demandent au gouvernement fédéral de garantir un fonds de fonctionnement de base pluriannuel pour assurer la poursuite des activités des organisations féminines et pour garantir l'égalité d'accès aux services et à la protection à toutes les femmes du Canada. En réponse à l'appel à l'aide des organisations féminines qui peinent depuis des années parce que le gouvernement fédéral n'offre pas de financement de base, l'ancienne porte-parole du NPD en matière d'égalité des femmes, Sheila Malcolmson, a lancé la campagne « Le temps est venu de mieux financer les services aux femmes » pour exhorter le gouvernement libéral à tenir compte de la demande de financement.

Le Comité permanent de la condition féminine, qui regroupe des représentants des différents partis, a beau avoir fait une recommandation en faveur d'un financement fédéral immédiat pour répondre à la demande croissante de services, le gouvernement libéral continue de sous-financer le travail des organisations féminines de partout au pays.

Au bout du compte, ce sont les femmes et les enfants qui paient pour l'inaction de Justin Trudeau. En effet, négliger la demande de financement de base met la vie des femmes en danger. Après des années de laisser-aller, le gouvernement de Justin Trudeau doit immédiatement financer l'égalité des services et de la protection des femmes partout au pays. Les femmes ont assez attendu : il est temps d'agir!

Le NPD recommande donc :

Que le gouvernement du Canada garantisse immédiatement un financement de base pluriannuel aux refuges et aux maisons de transition qui viennent en aide aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale.

Que le gouvernement du Canada augmente immédiatement le financement des maisons de transition et des refuges pour qu'ils puissent se doter des effectifs nécessaires et offrir au personnel de soutien une rémunération équitable.

Que le gouvernement du Canada établisse une norme nationale en matière de services dans les refuges et les maisons de transition pour garantir que toutes les femmes victimes de violence au pays aient droit aux mêmes services et à la même protection.

En outre, la recommandation du rapport actuel visant à « envisager la possibilité d'établir » un revenu universel de base à l'échelle nationale est trop faible et n'oblige en rien à s'attaquer à la crise d'accessibilité au logement à laquelle font face les Canadiennes qui fuient la violence.

Le NPD recommande donc :

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, instaure un « salaire décent » ou un revenu minimum garanti pour tous, qui refléterait le coût de la vie dans chaque province et territoire.

Il faut absolument mieux financer les refuges dans les réserves et dans le Nord.

- « À l'heure actuelle, la protection que le Canada offre aux femmes autochtones contre la violence familiale n'est ni égale, ni équitable, ni adaptée à la culture. Les femmes autochtones fuyant la violence familiale ou à risque d'en subir n'ont pas accès à des refuges de la même qualité que ceux dont bénéficient les autres Canadiennes. Certaines n'ont pas du tout accès à de tels services¹⁴. »
- « Services aux Autochtones Canada [SAC] finance 41 refuges pour desservir les 634 collectivités reconnues des Premières Nations au Canada¹⁵. »
- « Pour desservir les 53 collectivités inuites dans le Nord, il n'y a que 15 refuges pour femmes victimes de violence¹⁶. »
 - « Il n'y a pas de maisons de deuxième étape dans l'Inuit Nunangat. Pourtant, elles sont souvent essentielles pour soutenir la quête des femmes qui souhaitent revenir à une vie sans violence¹⁷. »
 - « Même avec les taux de violence les plus élevés au pays, plus de 70 % des collectivités dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat n'ont pas de refuge sûr pour les femmes [...]¹⁸. »
- « Le problème le plus urgent que connaissent les refuges pour femmes situés dans les réserves, c'est le manque de financement de la part de Services aux Autochtones Canada¹⁹. »
 - « Les refuges situés dans les réserves reçoivent l'équivalent de 50 à 75 % des fonds versés aux autres refuges pour femmes qui sont financés par la province où ils se trouvent²⁰. »

¹⁴ *Témoignages*, Anita Olsen Harper, conseillère en recherche, Centre national autochtone contre la violence familiale, 19 novembre 2018.

¹⁵ *Témoignages*, Lise Martin, directrice générale, Hébergement des femmes Canada, 17 octobre 2018.

¹⁶ *Témoignages*, Lise Martin, directrice générale, Hébergement des femmes Canada, 17 octobre 2018.

¹⁷ *Témoignages*, Samantha Michaels, conseillère principale en matière de politiques, Pauktuutit Inuit Women of Canada, 3 décembre 2018.

¹⁸ *Témoignages*, Rebecca Kudloo, présidente, Pauktuutit Inuit Women of Canada, 3 décembre 2018.

¹⁹ *Témoignages*, Anita Olsen Harper, conseillère en recherche, Centre national autochtone contre la violence familiale, 19 novembre 2018.

²⁰ *Témoignages*, Anita Olsen Harper, conseillère en recherche, Centre national autochtone contre la violence familiale, 19 novembre 2018.

- « Fréquemment, il y a un manque de financement à long terme, car le financement est généralement axé sur des projets et limité dans le temps. Il s’ensuit que la viabilité est un défi constant²¹. »
- « Une femme ayant le statut d’Indien et vivant normalement dans une réserve — obtient les services d’un refuge pour femmes hors réserve, SAC rembourse le refuge financé par la province au taux de la province, un taux plus élevé que celui qu’il paye à la Première Nation pour fournir les mêmes services à l’intérieur de la réserve, dans les cas où ces services existent. Cette pratique est discriminatoire²². »
- « SAC ne prend pas en considération les circonstances historiques et les besoins accrus d’une population ayant subi les pensionnats indiens, le colonialisme continu et le traumatisme intergénérationnel. Il ne tient également pas compte du fait qu’il coûte plus cher de fournir des services dans les collectivités rurales et éloignées, y compris dans les réserves²³. »
- « Les refuges destinés aux femmes inuites dans l’Arctique n’ont pas accès à ce financement parce qu’ils ne sont pas situés dans une réserve. Cela empêche expressément le développement de refuges dans le Nord. »
 - « Tout comme le gouvernement finance les refuges dans les réserves, il doit financer les refuges dans les collectivités inuites. En 2018, cette situation n’est plus acceptable²⁴. »

Le NPD se joint à Ann Decter, de la Fondation canadienne des femmes : « Nous appuyons l’Alberta Council of Women’s Shelters qui demande que le financement versé aux refuges autochtones soit égal à celui versé à tous les autres refuges du Canada. Cette discrimination flagrante est inacceptable²⁵. »

Nous sommes heureux de constater que la recommandation 17 tient compte de la crise d’accessibilité au logement qui empêche les femmes de fuir la violence et de trouver un endroit sûr, mais le NPD doit tout de même souligner que cette recommandation aurait été inutile si le gouvernement Trudeau n’avait pas suspendu les dépenses de sa Stratégie nationale sur le logement pendant dix ans. Les Canadiens ne devraient pas avoir à attendre les résultats de la prochaine élection générale pour avoir accès à un logement abordable alors que la crise s’aggrave dès à présent.

Le NPD recommande donc :

Que le gouvernement du Canada remédie immédiatement à l’inégalité inadmissible du financement des refuges sur les réserves qui offrent des services aux femmes, aux enfants et aux familles autochtones, et qu’il finance et offre des services de logement et des programmes équitables et adaptés à la culture.

²¹ *Témoignages*, Samantha Michaels, conseillère principale en matière de politiques, Pauktuutit Inuit Women of Canada, 3 décembre 2018.

²² *Témoignages*, Anita Olsen Harper, conseillère en recherche, Centre national autochtone contre la violence familiale, 19 novembre 2018.

²³ *Témoignages*, Anita Olsen Harper, conseillère en recherche, Centre national autochtone contre la violence familiale, 19 novembre 2018.

²⁴ *Témoignages*, Anita Olsen Harper, conseillère en recherche, Centre national autochtone contre la violence familiale, 19 novembre 2018.

²⁵ *Témoignages*, Ann Decter, directrice des initiatives communautaires, Fondation canadienne des femmes, 7 novembre 2018.

Que le gouvernement du Canada remédie immédiatement à l'inégalité inadmissible du financement des refuges des communautés inuites qui offrent des services aux femmes, aux enfants et aux familles inuits, et qu'il finance et offre des services de logement et des programmes équitables et adaptés à la culture.

Que le gouvernement du Canada investisse immédiatement dans l'infrastructure à large bande et l'infrastructure téléphonique pour que les femmes qui vivent dans les régions rurales ou éloignées aient accès à ces services.

La crise du logement au Canada compromet la capacité des femmes de fuir la violence.

Le Canada doit se doter de plus de logements sécuritaires et abordables pour les femmes et les enfants après leur passage dans un refuge. La pénurie de logements abordables entraîne un manque de place dans les refuges parce que les femmes n'ont pas les moyens d'aller ailleurs. Ainsi, d'autres femmes se retrouvent à la rue lorsqu'elles se sortent d'une situation de violence familiale. Sans un logement abordable, les femmes qui vivent une situation de violence n'ont que deux options : rester avec leur conjoint agresseur ou se retrouver en situation de pauvreté avec leurs enfants. Le seul fait de construire des refuges sans prévoir le personnel ne sert à rien, pas plus que de construire d'autres maisons s'il n'y a pas de soutien pour les femmes et les enfants qui fuient la violence. Nous avons besoin des deux.

- « Nous devons renforcer les capacités du Nord canadien, non seulement à coup de briques et de mortier, mais aussi en appuyant les personnes qui sont là pour gérer les refuges, et nous devons investir en eux, notamment par la formation²⁶. »
- « Mais si l'on se contente de construire un plus grand nombre de logements sans offrir suffisamment de soutien aux personnes en même temps, elles ne réussiront pas[...]. Il faut offrir de la sécurité et du soutien en continu aux victimes. Dans bien des cas, ces femmes et ces enfants sont pourchassés[...]. En conséquence, non seulement nous devons instaurer les mesures de soutien, mais nous devons nous assurer que des mécanismes de sécurité adéquats soient en place. C'est lorsqu'elles fuient la violence que les femmes et les enfants sont le plus en danger²⁷. »
- « Nous n'avons pas de maison de deuxième ou de troisième étape, malgré la demande évidente à cet égard. Si nous avions une maison de transition de deuxième ou de troisième étape, elle afficherait complet aujourd'hui. À défaut d'en avoir, nous gardons les femmes plus longtemps dans les refuges, puisqu'il n'y a pas de logements sécuritaires et abordables de disponibles dans notre région. Certaines femmes ont quitté notre refuge pour aller vivre dans des logements insalubres, par exemple dans des appartements avec des planchers en contreplaqué ou dans des maisons de chambres abritant des hommes, ce qui pose un grave problème de sécurité pour des femmes victimes de violence conjugale. Beaucoup de ces chambres ne se verrouillent ni

²⁶ *Témoignages*, Lyda Fuller, directrice générale, YWCA des Territoires du Nord-Ouest, 24 octobre 2018.

²⁷ *Témoignages*, Jennifer Lepko, présidente-directrice générale, YWCA Lethbridge et district, 24 octobre 2018.

de l'intérieur ni de l'extérieur, ce qui accroît le sentiment d'insécurité des femmes lorsqu'elles sont dans leur chambre ou dans la collectivité²⁸. »

- « Dans un contexte plus large, dans les années 1990, le gouvernement fédéral a commencé à se décharger de ses responsabilités à l'égard des programmes sociaux comme le logement subventionné, l'aide sociale, les garderies et les soins de santé pour les remettre aux provinces. Ce démantèlement du filet de sécurité sociale mine l'égalité des femmes. L'absence d'accès à un logement adéquat, à des services universels de garde d'enfants et à des soins de santé, ajoutée à des paiements d'aide sociale extrêmement bas, augmente la vulnérabilité des femmes à la violence masculine²⁹. »
- « Pour les femmes fuyant la violence, le manque d'accès à des logements abordables bénéficiant d'une aide financière est doublement nuisible. Les femmes qui quittent un partenaire violent subissent souvent une réduction de revenu, ce que nous constatons lorsqu'elles viennent rester avec nous. Ensuite, le manque d'accès à un logement abordable peut les forcer à devenir des sans-abri. Lorsqu'elles en sont rendues là, le manque d'options en matière de logement les maintient dans l'itinérance³⁰. »
- « L'autre réalité, c'est que les refuges pour femmes victimes de violence qui offrent des séjours limités poussent les femmes à quitter le système de lutte contre la violence faite aux femmes et à se diriger vers l'itinérance si elles n'arrivent pas à trouver un logement sécuritaire et abordable dans le délai imparti³¹. »

Depuis que le NPD a déposé son rapport *Mesures pour améliorer la sécurité économique des femmes et éliminer les obstacles à la justice économique pour les femmes du Canada* (juin 2018), le gouvernement n'a toujours rien fait face à l'urgence de la crise du logement au pays. Puisque le logement est essentiel pour sauver des vies et aider les femmes à fuir la violence familiale, nous réitérons notre demande.

Le NPD recommande donc :

Que le gouvernement du Canada dépose immédiatement un projet de loi qui reconnaît que le logement est un droit fondamental.

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de sa Stratégie nationale sur le logement, investisse sans plus attendre dans les logements abordables pour résoudre la crise.

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de sa Stratégie nationale sur le logement, investisse pour accroître le nombre de refuges de première et seconde étapes au pays.

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de sa Stratégie nationale sur le logement, en partenariat avec les provinces et les territoires, ajoute à la Stratégie un volet axé sur les

²⁸ *Témoignages*, Jennifer Gagnon, directrice générale, South Shore Transition House Association, Harbour House, 5 novembre 2018.

²⁹ *Témoignages*, Daisy Kler, intervenante en maison de transition, Vancouver Rape Relief and Women's Shelter, 5 novembre 2018.

³⁰ *Témoignages*, Martina Jileckova, directrice générale, Horizon Housing Society, 22 octobre 2018.

³¹ *Témoignages*, Eva Kratochvil, survivante et intervenante de première ligne, Hiatus House, 19 novembre 2018.

survivantes de violence familiale et qu'il s'assure que ce volet soit mis en œuvre dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Conclusion

Les témoignages éloquentes comme celui de Jennifer Gagnon, de la South Shore Transition House Association, devraient suffire à encourager le gouvernement fédéral à recommencer à soutenir les organisations féminines qui s'efforcent de sauver des vies :

« Les refuges ne sont pas des solutions symboliques au problème de la violence faite aux femmes, mais ils constituent un maillon essentiel d'un système plus vaste visant à aider les femmes et les enfants en situation de crise. Nous offrons un endroit sûr, accessible 24 heures sur 24, tous les jours de la semaine, pour répondre aux besoins immédiats des femmes. Nos services comprennent des soins de santé, l'établissement de plans de sécurité, des conseils pour les aider à se retrouver dans le dédale du système de justice pénale, un soutien éclairé aux femmes et aux enfants ayant subi un traumatisme et un service d'aiguillage vers un réseau plus large pour les étapes suivantes. Si les femmes n'ont pas un endroit sûr où se réfugier, elles seront certainement plus exposées aux risques³². »

Cela serait une honte que le gouvernement fédéral ne respecte pas sa promesse d'assurer la sécurité des femmes et des filles dans notre pays.

Les néo-démocrates exhortent le gouvernement canadien à faire preuve de leadership en passant de la parole aux actes et en accordant l'appui politique, les ressources et le financement nécessaires pour que le Canada honore ses engagements internationaux et constitutionnels de longue date visant à faire du Canada un pays sûr où les femmes et les filles sont à l'abri de la violence. Il est plus que temps de joindre le geste à la parole.

Respectueusement soumis au nom du Nouveau Parti démocratique

³² *Témoignages*, Jennifer Gagnon, directrice générale, South Shore Transition House Association, Harbour House, 5 novembre 2018.